



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2016

Volume II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2016 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 15 février 2017

Introduction	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères	7
Département de l'intérieur	20
Département de justice et police	29
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	34
Département des finances	38
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	45
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	52

Éditeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Également disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit:

<i>Atteint:</i>	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>En majeure partie atteint:</i>	Au minimum 75% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Partiellement atteint:</i>	Entre 25 et 74% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Non atteint:</i>	Moins de 25% des mesures d'un objectif sont réalisées.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2016 – volume I

Chancellerie fédérale

Objectif 1: **Mettre en œuvre les procédures de développement et d'organisation conformément aux objectifs**

En majeure partie atteint

- ▶ **Les décisions du Conseil fédéral concernant le développement de ses instruments de gestion, de sa fonction de surveillance et de son service présidentiel sont mises en œuvre avant la fin du 3^e trimestre 2016.**

En application de sa décision de principe du 18 septembre 2015 concernant le renforcement de la surveillance au moyen d'un comité, le Conseil fédéral a décidé le 17 février 2016, sur proposition de la Chancellerie fédérale, qu'il examinerait et déciderait désormais chaque année s'il devait instituer un comité de surveillance du Conseil fédéral ad hoc. Au printemps 2016, il a procédé pour la première fois à cet examen et décidé le 23 mars 2016 de renoncer à instituer un comité de surveillance pour l'année 2016. Le Conseil fédéral a aussi examiné la possibilité d'étendre le contrôle de gestion de projet aux projets non informatiques. Le 26 octobre 2016, il a décidé d'instaurer une procédure d'annonce pour les projets non informatiques critiques. Les informations obtenues dans le cadre de cette procédure sont intégrées à la proposition faite au Conseil fédéral concernant l'institution d'un comité de surveillance.

Le Conseil fédéral a également examiné s'il pouvait garantir un meilleur suivi de ses affaires, et si oui de quelle manière. Le 9 novembre 2016, il a chargé la Conférence des secrétaires généraux de procéder en son sein à un examen préalable du rapport de contrôle établi par la Chancellerie fédérale concernant les affaires du Conseil fédéral.

Quant au service présidentiel, rattaché à la Chancellerie fédérale depuis janvier 2015, il a établi et institutionnalisé son activité de conseil diplomatique.

- ▶ **Les tâches de la Chancellerie fédérale dans les domaines de la détection précoce et de la gestion des crises sont définies avant la fin du 3^e trimestre 2016 et les mesures structurelles et les procédures sont mises en œuvre.**

Dans le cadre de la détection précoce des crises, des annonces ont été faites au service de coordination du DFF en matière de gestion des risques de la Confédération, conformément au processus défini dans la stratégie existante. Concrètement, les services fédéraux concernés ont inscrit, suite aux propositions faites en matière de détection précoce des crises, la problématique des taux d'intérêt négatifs persistants dans leur description des risques. De plus, la Chancellerie fédérale a adapté la structure organisationnelle en créant une nouvelle section, de sorte que la fusion de la détection précoce et de l'analyse de la situation et du contexte puisse être achevée l'année prochaine.

Objectif 2: Exécuter les tâches de manière efficiente et conforme aux objectifs

Atteint

- ▶ **La procédure OMC pour l'analyse des résultats de vote est achevée et les résultats de l'analyse réalisée avec le produit retenu sont publiés à partir du 3^e trimestre 2016.**
La procédure est achevée et les résultats de l'analyse sont publiés depuis le 25 septembre 2016 sur la base du produit retenu (enquête VOTO).
- ▶ **Le message sur le programme de la législature 2015 à 2019 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 janvier 2016.
- ▶ **Le projet de révision de l'ordonnance sur la consultation est adopté.**
Le Conseil fédéral a adopté le 11 mars 2016 l'ordonnance révisée sur la consultation, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 en même temps que la loi révisée sur la consultation.
- ▶ **Le rapport «Publication des lois. Donner un caractère officiel à la version consolidée» établi en réponse au postulat Schneider Schüttel 14.3319 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 19 octobre 2016.
- ▶ **Le rapport «Synthèse sur la stratégie démographique» établi en réponse au postulat Schneider-Schneiter 13.3697 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 9 décembre 2016.
- ▶ **Le rapport «Droits politiques accordés par différents États européens à leurs citoyens vivant à l'étranger» établi en réponse au postulat de la CIP-N 14.3384 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 31 août 2016.
- ▶ **Le schéma détaillé de l'exercice de conduite stratégique (ECS) 2017 est présenté au Conseil fédéral avant la fin du 3^e trimestre 2016.**
Le Conseil fédéral a approuvé le schéma le 22 juin 2016.

Objectif 3: Mettre en œuvre les projets stratégiques conformément au calendrier et aux contenus prévus

Partiellement atteint

- ▶ **Le crédit d'engagement relatif à la gestion électronique des affaires de la Confédération (GEVER-Bund) est débattu et approuvé par le Parlement avant la fin du 1^{er} trimestre 2016; la réalisation de la plateforme informatique et la mise en place des produits standardisés au niveau fédéral sont achevées. Les conditions de calendrier, d'organisation, financières et techniques garantissent une introduction et une migration à partir de janvier 2017.**
Le Parlement a approuvé le crédit d'engagement en mars 2016. En raison de la procédure de recours, lancée par l'une des entreprises candidates non retenues, contre le choix du nouveau produit, le programme a pris un retard de 15 mois. Il a pu se poursuivre le 1^{er} novembre 2016 après la clôture de la procédure. Il est prévu d'achever les travaux préparatoires (réalisation des plateformes informatiques, mise en place du standard fédéral) d'ici début 2018. Il est désormais prévu que l'introduction et la migration du nouveau produit GEVER, ActaNova, aient lieu entre le printemps 2018 et le printemps 2020.

- ▶ **La modernisation du CPO se poursuit et le passage à la primauté de la version électronique est réalisé au 1^{er} janvier 2016; le mandat de développement du produit est adjudé avant la fin du 2^e trimestre 2016 dans le cadre de la procédure d'appel d'offres portant sur l'application KAVmodern.**

Le passage à la primauté de la version électronique s'est fait avec succès le 1^{er} janvier 2016. Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, le mandat de développement de l'application a été adjudé en mai 2016.

- ▶ **La nouvelle conception du site Internet de la Chancellerie fédérale (Intranet y compris) est définie avant la fin du 3^e trimestre 2016.**

Le projet suit son cours comme prévu. La Chancellerie fédérale a toutefois attendu les décisions prises en juin 2016 par le Conseil fédéral concernant le service standard CMS Internet et par la Conférence des secrétaires généraux concernant le service standard CMS Intranet; la conception a ainsi pris quelques mois de retard.

- ▶ **La conception des plateformes www.admin.ch, News Service Bund (NSB) et Nouveau Portail juridique de la Confédération est revue avant la fin du 3^e trimestre 2016 afin d'assurer une connectivité à haute disponibilité.**

La conception a été élaborée dans les délais prévus et doit maintenant faire l'objet d'une décision. La suite des opérations dépend essentiellement des ressources financières disponibles.

- ▶ **Le remplacement de EXE est réalisé avant la fin du 3^e trimestre 2016 et le projet EXE/BRC est achevé avant fin 2016.**

Le 2 août 2016, la nouvelle application EXEBRC a remplacé EXE. Le projet a pris fin le 12 octobre 2016 lorsque le rapport final a été présenté, à la suite de quoi l'organisation de projet a été dissoute. Le Conseil fédéral a pris acte de l'achèvement du projet le 9 novembre 2016.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Entretien et développer les relations de la Suisse avec les États voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels

Atteint

- ▶ **La Suisse a continué d'intensifier ses relations bilatérales avec les États voisins tout en diversifiant les domaines en jeu selon les besoins.**

Le président de la Confédération a rencontré la chancelière allemande à quatre reprises. De plus, il s'est rendu deux fois à Vienne, où il s'est entretenu avec le président et le chancelier autrichiens. Au niveau ministériel, les contacts sont restés étroits et soutenus avec les pays voisins.

En fin d'année, un accord été paraphé dans le dossier de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse EuroAirport. Ce texte a permis de mettre en place une réglementation juridique pérenne dans le domaine fiscal. De plus, l'accord-cadre sur la santé a été signé en septembre avec la France. Le protocole additionnel à la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie est entré en vigueur. Cette dernière a radié la Suisse de deux listes noires.

- ▶ **Différents grands évènements, tels que l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard, la commémoration du 500^e anniversaire du Traité de paix perpétuelle entre la France et la Confédération, ou encore le championnat Euro-foot en France seront utilisés à cet effet comme plateforme de communication.**

L'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard le 1^{er} juin 2016 a bénéficié d'un important rayonnement international et d'une présence à long terme dans les médias. L'ensemble des chefs d'État et de gouvernement des pays voisins ont assisté à la cérémonie d'inauguration. Le traité de paix historique de 1516 entre la Suisse et la France a été présenté en septembre lors d'une manifestation organisée au Sénat, à Paris, par l'Ambassade de Suisse. En novembre, le chef du DDPS et son homologue français ont participé à une cérémonie officielle à Fribourg dans le cadre des manifestations commémorant les 500 ans de la signature du traité dit de «Paix perpétuelle». Installée à Paris pendant le Championnat d'Europe de football EURO 2016, la House of Switzerland a constitué une excellente plateforme de promotion nationale.

- ▶ **La coopération plurilatérale avec les pays germanophones sera intensifiée dans le domaine de la formation professionnelle ainsi que dans le cadre de l'OSCE.**

Un comité de donateurs pour la formation professionnelle duale a été créé le 14 avril 2016. Cet événement constitue à ce jour le point culminant de la coopération entre pays germanophones en matière de formation professionnelle. Dans le cadre de l'OSCE, la coopération avec les pays germanophones a été renforcée, notamment dans les domaines de la connectivité économique et de la maîtrise des armes conventionnelles.

Objectif 2: Renouveler et approfondir nos rapports avec l'Union européenne en sauvegardant notre marge de manœuvre politique et nos intérêts économiques à long terme

Partiellement atteint

▶ **Une solution est trouvée avec l'UE pour l'accord sur la libre circulation des personnes.***

Les consultations avec l'UE en vue d'une solution dans le domaine de la libre circulation des personnes se sont poursuivies à un rythme soutenu. La Suisse a entretenu des contacts étroits avec l'UE à différents niveaux de travail. La décision du Royaume-Uni de se retirer de l'UE a compliqué les négociations et explique pourquoi les parties ne sont pas parvenues à une solution amiable au cours de la période sous revue. Avec la loi d'application de l'art. 121a Cst. compatible avec l'accord sur la libre circulation, une solution a pu en revanche être trouvée et le Protocole III concernant l'extension de l'ALCP à la Croatie a été ratifié.

▶ **Le message relatif à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE est adopté.***

La mise en œuvre de l'article 121a Cst. était prioritaire par rapport aux négociations institutionnelles. Les pourparlers sur l'accord institutionnel se sont toutefois poursuivis. Le 15^e cycle de négociations a eu lieu fin juillet. Tandis que les parties ont enregistré des progrès dans la plupart des domaines de négociation (en particulier ceux concernant la reprise et l'interprétation du droit ainsi que la surveillance de l'application), deux points centraux liés au règlement des différends restent ouverts: le pouvoir de cognition de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et les dernières conséquences de la non-résolution de litiges entre la Suisse et l'UE. La décision du Royaume-Uni de se retirer de l'UE a compliqué les négociations.

▶ **Une décision de principe sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie est prise.***

Dans les domaines thématiques déterminants pour la décision de principe sur le renouvellement éventuel de la contribution de la Suisse à l'élargissement, des progrès décisifs n'ont été enregistrés qu'en décembre 2016 (solution compatible avec l'ALCP pour la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. et association pleine et entière au programme de recherche «Horizon 2020»). La décision de principe du Conseil fédéral dépend de l'évolution du contexte général des relations Suisse-UE.

▶ **Les négociations en vue de l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» sont conclues.***

Les négociations se sont poursuivies, sans toutefois pouvoir être achevées. Certaines questions ne sont pas encore résolues, notamment les conditions de l'application transitoire de l'accord, en particulier en rapport avec la reprise de la directive Services de médias audiovisuels.

► **La poursuite de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE en matière de formation et de recherche est définie.***

Suite à la mise en œuvre compatible avec l'ALCP de l'art. 121a Cst., le protocole concernant l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie a pu être ratifié et, partant, la pleine association de la Suisse à «Horizon 2020» obtenue à partir du 1^{er} janvier 2017. Les négociations en vue d'une participation au programme pour la formation et la jeunesse «Erasmus+» n'ont pas pu être reprises. L'UE a subordonné la réouverture des négociations à une solution dans le domaine de la libre circulation des personnes et de l'extension de celle-ci à la Croatie. Dès lors, les mesures transitoires internes en vigueur pour les participants suisses ont été prolongées d'une année.

► **Une décision sur les éventuelles prochaines étapes en vue d'un possible accord sur les services financiers avec l'UE est prise.***

L'examen approfondi des intérêts en présence en vue d'un accord sur les services financiers a été poursuivi, et le Conseil fédéral a été informé, le 19 octobre 2016, de l'avancement des travaux pour le maintien et l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers. Dans son rapport sur la politique en matière de marchés financiers, le Conseil fédéral a défini le même jour les nouvelles orientations concernant l'accès aux marchés: afin de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés européens, il entend en premier lieu mener des négociations bilatérales avec des États partenaires importants et obtenir la reconnaissance par l'UE de l'équivalence de la réglementation et de la surveillance suisses.

► **Une décision concernant l'ouverture de négociations en vue d'un accord-cadre sur la participation de la Suisse à des opérations dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE est prise.***

Le Conseil fédéral a décidé d'envisager, dans le cadre d'éventuelles négociations à ce sujet, un accord concernant spécifiquement les contributions civiles à de telles opérations. Les négociations avec l'UE sur des accords ad hoc relatifs à la participation de la Suisse, par l'envoi d'experts, aux missions civiles de l'UE de soutien aux forces de sécurité intérieures maliennes (EUCAP Sahel Mali) ainsi qu'à la mission civile de conseil sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) ont été couronnées de succès et des experts ont été envoyés sur le terrain.

► **Le message relatif à la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 3 juin 2016.

► **Les négociations sur la participation de la Suisse à la coopération de Prüm ainsi que sur l'accès des autorités de poursuite pénale à la base de données EURODAC sont conclues.***

Les négociations avec la Commission européenne concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) n'ont pas pu être achevées, dans la mesure où la Commission européenne n'a pas encore soumis de projet d'accord à la Suisse. En revanche, les négociations en vue de l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC ont bien progressé, sans pour autant aboutir.

- ▶ **Le message relatif à l'accord avec l'UE sur l'électricité est adopté dans la mesure du possible.***

Les négociations ont été suspendues par l'UE. Outre les questions de fond encore en suspens, les développements concernant l'accord sur la libre circulation des personnes et les négociations relatives à un accord institutionnel seront décisifs pour la poursuite et la conclusion des négociations sur l'électricité.

- ▶ **Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.***

Les négociations ont été achevées et les deux parties ont paraphé l'accord en janvier. Ce dernier n'a pas pu être signé dans la mesure où l'UE a déclaré que sa signature dépendait de la résolution (en suspens à la fin de la session d'hiver) de la question de la libre circulation des personnes. Dès lors, le message correspondant n'a pas non plus pu être adopté.

Objectif 3: Poursuivre et adapter l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe («voisinage lointain») et dans le reste du monde

En majeure partie atteint

Droit international public

- ▶ **La Suisse s'est mobilisée pour promouvoir l'application effective des résolutions adoptées lors de la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment en ce qui concerne un plus strict respect du droit international humanitaire.**

La Suisse a poursuivi ses activités de médiation aux côtés du CICR en vue de l'instauration d'un forum interétatique pour le droit international humanitaire. De plus, elle a participé activement à la mise en œuvre de la résolution 1 de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en ce qui concerne la protection des personnes privées de liberté dans les conflits armés.

- ▶ **La Suisse met en œuvre sa stratégie de lutte contre la corruption, en s'appuyant notamment sur les recommandations formulées dans le rapport d'activité 2011–2013 du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (GTID Lutte contre la corruption).**

Cette année, trois des 17 recommandations du Comité du GTID ont été intégralement mises en œuvre. Par exemple, une liste des services de lutte contre la corruption dans les différents pays a été publiée sur le site Internet du DFAE et du SECO. De plus, le module de formation en ligne «Prévention de la corruption et code de comportement» a été mis sur pied et déclaré obligatoire pour une partie des collaborateurs.

- ▶ **En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Conseil fédéral appuie les mesures prises par l'ONU en vue d'une mise en œuvre globale et équilibrée de sa stratégie antiterroriste mondiale et du plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum, GCTF), le Conseil fédéral s'engage en faveur de l'élaboration et du développement de recommandations et de directives visant à faciliter la coordination de l'action internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le recrutement de terroristes ainsi que dans le cadre des poursuites pénales visant les auteurs de crimes terroristes.**

En collaboration avec l'ONU, la Suisse a organisé une conférence internationale sur la prévention de l'extrémisme violent les 7 et 8 avril 2016 à Genève. A cette occasion, elle a présenté son plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent. Les trois grands axes de ce plan d'action sont les jeunes, le rôle des femmes et le rôle de la Genève internationale. Lors de la réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) du 21 septembre 2016, les 29 États membres et l'Union européenne ont adopté le mémorandum proposé par la Suisse intitulé «Mémorandum de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme».

- ▶ **Le Conseil fédéral soutient par ailleurs le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund, GCERF) basé à Genève, qui intervient dans des domaines où la coopération au développement, la prévention des conflits et la promotion de la paix se recoupent pour renforcer la capacité de résistance des populations vivant dans des pays menacés par des tendances à la radicalisation violente.**

En 2016, la Suisse a soutenu à hauteur de plus d'un million de francs des projets financés par le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), ainsi que son secrétariat. Durant l'exercice sous revue, des projets financés par le GCERF ont été lancés au Bangladesh, au Mali et au Nigeria. Le 20 septembre 2016, la Suisse a organisé une réunion de haut niveau à New York en vue de la poursuite du soutien au GCERF.

Coopération internationale

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale (CI) 2017–2020, qui porte sur cinq crédits-cadres et le projet de loi relatif à la prolongation de la validité de la loi sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.***

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale 2017–2020. Cette stratégie comporte pour la première fois des mesures de promotion civile de la paix.

- ▶ **Dans son message sur la coopération internationale 2017–2020, le Conseil fédéral définit la stratégie à adopter ainsi que les exigences institutionnelles auxquelles satisfaire pour atteindre les nouveaux objectifs universels de «l'Agenda 2030 de développement durable», tout en prenant acte de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2013–2016 sous la forme d'un rapport d'activité.**

L'Agenda 2030 de développement durable constitue un cadre de référence important pour la coopération internationale de la Suisse. Le message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020 s'appuie largement sur ledit Agenda et définit les objectifs de la Suisse pour la mise en œuvre de ce dernier avec et dans les pays partenaires de la coopération internationale. Dans son message sur la coopération internationale 2017–2020, le Conseil fédéral a en outre pris connaissance de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2013–2016 sous la forme d'un rapport d'activité.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé d'allouer des contributions financières pluriannuelles en vue de renforcer l'engagement de la Suisse dans des initiatives du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East – UNRWA), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), mais aussi en ce qui concerne la reconstitution de la capacité de financement concessionnel de la Banque asiatique de développement (BAD) et du Fonds asiatique de développement (FAD). En outre, il s'est attaché à promouvoir l'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (Asian Infrastructure Investment Bank – AIIB).***

Le Conseil fédéral a décidé d'allouer des contributions financières pluriannuelles afin de renforcer l'engagement de la Suisse au sein d'ONUSIDA, de l'UNRWA, de l'OMS et du GCRAI. Les négociations en vue de la reconstitution du Fonds africain de développement (FAD), du Fonds asiatique de développement (FAsD) et de l'IDA ont été menées et achevées avec succès.

En 2015, le Conseil fédéral avait décidé de participer au processus de fondation de l'AIIB. Le 25 avril 2016, la Suisse a déposé son instrument de ratification, parachevant ainsi le processus formel d'adhésion à l'AIIB. Grâce à cette ratification rapide, elle a pu prendre part au processus de fondation de la banque dès le début et s'impliquer activement dans l'élaboration des bases et des stratégies de celle-ci. La Suisse s'est mobilisée pour que l'AIIB s'engage dans le domaine des énergies renouvelables et intègre à ses projets des mesures de protection de l'environnement et des populations concernées.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance de la stratégie de coopération interdépartementale de la Suisse en faveur de l'Afrique du Nord.***

La Stratégie de coopération pour l'Afrique du Nord 2017–2020 a été élaborée avec tous les offices concernés (DDC, SECO, SEM, DMOAN, DSH) en vue de sa prochaine présentation au Conseil fédéral. Elle couvre l'engagement de la coopération suisse en Egypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc pour la période 2017–2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le troisième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le «Rapport de base: matières premières».***

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le «Rapport de base: matières premières».

Politique de sécurité et partenariats stratégiques

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté sa stratégie de politique extérieure 2016–2019, qu'il s'apprête à mettre en œuvre et qui définit notamment le vaste programme d'action de la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité. La lutte contre toutes les formes de criminalité, y compris le terrorisme et la traite d'êtres humains, ainsi que la maîtrise des cyber-risques, font également partie des priorités fixées. La candidature de la Suisse à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023–2024 s'inscrit également dans cet engagement global.***

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie de politique étrangère 2016–2019. Celle-ci s'articule autour de quatre axes prioritaires: États de l'UE / AELE, partenaires mondiaux, paix et sécurité, ainsi que développement durable et prospérité.

- ▶ **En étroite coopération avec les futures présidences de l'OSCE – l'Allemagne (2016) et l'Autriche (2017) –, la Suisse poursuit son engagement pour renforcer l'OSCE et mener une réflexion sur l'avenir de la sécurité en Europe. Dans ce cadre, elle apporte aussi des contributions ciblées à la consolidation des missions d'observation de l'OSCE, notamment dans l'est de l'Ukraine.***

En 2016, la Suisse s'est engagée activement à un haut niveau politique en faveur d'un dialogue sur la sécurité en Europe. Elle soutient la présidence sur le plan thématique et en termes de personnel et a mis à la disposition du secrétariat de l'OSCE des ressources humaines et financières afin d'assurer le suivi du rapport final du Groupe de personnes éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun, créé sous sa présidence. A un niveau d'experts, elle soutient également deux projets ultérieurs de ce groupe.

Dans le cadre du conflit dans l'est de l'Ukraine, la Suisse soutient le groupe de contact trilatéral de l'OSCE en mettant à sa disposition des experts et leur expérience ad hoc. Elle a notamment détaché le coordinateur du groupe de travail dédié aux questions humanitaires. La Suisse fournit également du personnel à la mission d'observation de l'OSCE en Ukraine.

- ▶ **La Suisse participe au processus de paix de l'ONU en faveur d'une solution politique en Syrie.**

La Suisse a fourni des experts à l'envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie. De plus, elle a favorisé les efforts de paix dans le cadre de ses bons offices en qualité d'État hôte. En février, mars et avril, la Suisse a en effet hébergé trois rondes du dialogue intra-syrien promu par l'ONU, la principale initiative de paix multilatérale sur la Syrie. Les discussions bilatérales entre les États-Unis et la Russie concernant le dossier syrien ont aussi eu lieu en Suisse, culminant avec la signature de l'accord de Genève le 9 septembre 2016 et avec la conférence de Lausanne le 15 octobre 2016, incluant les puissances régionales. Le DFAE a accueilli et facilité une vingtaine de rencontres entre leaders socio-politiques syriens.

- ▶ **La Suisse a intensifié ses partenariats stratégiques en Afrique (par exemple en formalisant sa coopération avec l'Union africaine), en Asie (notamment en apportant son soutien à la lutte contre les menaces internationales et les cyber-risques) et en Amérique. Suite à l'accord du 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien, la Suisse définit et fixe sa stratégie politique à l'égard de l'Iran, également dans une perspective régionale.**

L'échange bilatéral constructif avec les États-Unis sur divers thèmes d'intérêt commun a été poursuivi (p. ex. formation professionnelle, PVE, mandat de l'Iran). La Suisse a mené les consultations politiques annuelles avec le Brésil au niveau du Secrétaire d'État, et le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann a effectué une visite de travail à Brasilia. Le 28 juillet 2016, le Secrétariat général de la CARICOM a informé le DFAE que les 15 États membres avaient accepté la demande de la Suisse relative à l'obtention du statut d'observateur, moyennant l'accréditation d'un ambassadeur. Cette accréditation auprès de la CARICOM correspond à un objectif de la Stratégie de politique étrangère 2016–2019. La coopération avec l'Alliance du Pacifique a été concrétisée dans plusieurs domaines (p. ex. la formation professionnelle). Toujours conformément à la Stratégie de politique étrangère 2016–2019, les relations avec les États du G20 ont été dynamisées et intensifiées, en particulier avec le Canada et l'Argentine.

Afin de renforcer la coopération avec les partenaires en Asie, la Suisse s'est engagée dans un «Partenariat stratégique innovateur» avec la Chine. Fin 2016, elle a ouvert un nouveau consulat général à Chengdu (Chine). En mai et en novembre 2016, elle a mené, conjointement à d'autres États européens, des discussions avec la Chine concernant la cybersécurité dans le cadre du dialogue sino-européen sur le cyberspace. Par ailleurs, la Suisse et la Chine ont décidé de s'entretenir dorénavant des questions de droit international dans le cyberspace au sein d'un groupe de travail commun. Pour finir, la Suisse a été le partenaire principal de la conférence «CyFy: The Indian Conference on Cybersecurity and Internet Governance», qui s'est tenue en septembre 2016 à New Delhi. Les négociations relatives à un accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde ont été relancées après une interruption de deux ans et demi. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a conféré à la Suisse le statut de partenaire de dialogue sectoriel.

En ce qui concerne le continent africain, la Suisse a entretenu des contacts étroits en particulier avec l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Erythrée, le Burkina Faso, le Mali, la Namibie et l'Éthiopie, ainsi qu'avec la Tanzanie. Ont été abordés des thèmes tels que les questions migratoires, la coopération économique, les droits de l'homme, la double imposition, les avoirs de potentats ou encore l'entraide judiciaire internationale. Avec le Nigeria un MoU visant à structurer le dialogue bilatéral axé sur les questions migratoires, de politique internationale et des droits de l'homme a été signé. De plus, en mars, le Consulat général de Suisse a ouvert ses portes à Lagos. L'Erythrée a fait l'objet de réunions et de missions qui servent à sonder la volonté de coopérer du gouvernement érythréen et de mieux coordonner les interventions avec les autres États et les organisations internationales. Sur le plan multilatéral, la Suisse et la Commission de l'Union africaine (UA) ont signé une lettre d'intention en vue de coopérer pour la paix, la sécurité, le droit international et les droits de l'homme. Enfin, au cours du XVI^e Sommet de la Francophonie, le président de la Confédération a rencontré plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains. Deux résolutions initiées par la Suisse ont été adoptées par le Sommet: l'une portant sur la prévention de l'extrémisme violent sur les questions «Eaux, paix et sécurité».

Dans le cadre de la visite du président de la Confédération à Téhéran, une feuille de route a été adoptée fin février afin d'approfondir les relations bilatérales. Ce document fixe le cadre de la future coopération bilatérale, définit des objectifs concrets et prévoit la relance de plusieurs dialogues dans les domaines de l'économie, de la finance, de la justice, des droits de l'homme et de la politique en matière de sécurité. Ces dialogues ont déjà été institutionnalisés durant l'année en cours.

Les relations avec la Tunisie ont été approfondies et intensifiées. La Suisse a salué l'intention de la Tunisie de favoriser la transition démocratique et les réformes, ainsi que son engagement à mener les actions en question dans le respect des droits de l'homme et en tenant compte des aspects préventifs de la lutte contre le terrorisme. La Suisse s'est également félicitée de l'amélioration des procédures d'identification des ressortissants tunisiens à l'étranger.

► **Le Conseil fédéral a adopté le rapport 2016 sur la politique de la Suisse en matière de maîtrise des armements et de désarmement.***

La publication du rapport a été repoussée en raison de la tenue de plusieurs conférences riches en perspectives et d'autres activités importantes dans le domaine du désarmement qui étaient encore en suspens à fin 2016.

► **Au cours de la période 2016–2018, la Suisse siègera au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), où elle entend plaider pour un renforcement de la Convention sur les armes chimiques.***

La Suisse siège au Conseil exécutif de l'OIAC depuis mai 2016. A la lumière de l'utilisation répétée d'armes chimiques dans le conflit syrien, la Suisse s'emploie à renforcer la crédibilité de la norme internationale contre les armes chimiques, et à consolider l'OIAC. Elle s'est également attachée à promouvoir l'application générale de la Convention sur les armes chimiques sur le plan national dans tous les États parties.

► **Lors de la Conférence d'examen de la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques (CCAC), le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une réflexion sur les défis liés aux nouveaux développements technologiques dans le domaine de l'armement.***

La Suisse a formulé des propositions relatives à la gestion des effets des nouveaux développements scientifiques et technologiques, dans le but de préserver l'importance et l'intégrité de la convention et de la positionner dans l'optique de discussions et négociations futures sur des armes et technologies conventionnelles nouvelles ou qui ne seraient pas encore réglementées. Les propositions en question portaient en particulier sur le respect du droit international humanitaire dans la perspective du développement de systèmes d'armes autonomes.

► **La Suisse a soutenu l'installation à Genève du secrétariat permanent de l'organisation chargée de réguler le commerce des armes et d'en interdire les ventes illégales, conformément à la décision prise par la conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (TCA).**

Le 13 juin 2016, le chef du DFAE a signé l'accord de siège et l'accord administratif entre la Suisse et le secrétariat du TCA, créant ainsi les conditions nécessaires à l'installation de celui-ci à Genève.

- ▶ **Dans le cadre des régimes internationaux de contrôle des exportations, le Conseil fédéral œuvre à la mise en place d'une politique d'affiliation basée sur des critères et non discriminatoire.***

Au sein du groupe de contrôle des exportations des pays fournisseurs nucléaires (NSG), le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'adhésion de l'Inde. Il s'est employé à ce que la procédure d'admission s'effectue sur la base de critères représentant une valeur ajoutée pour l'architecture de la non-prolifération en général et soient également applicables à d'autres pays candidats.

Objectif 4: S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale, en privilégiant les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier, et promouvoir systématiquement Genève en tant que siège d'organisations internationales et d'événements de portée mondiale

En majeure partie atteint

Engagement en faveur d'une meilleure gouvernance mondiale

- ▶ **Poursuite des initiatives de la Suisse concernant la réforme de l'ONU (architecture onusienne de paix en général, méthodes de travail du Conseil de sécurité, modernisation de l'administration de l'ONU), notamment en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et la mise en place de processus transparents pour l'adoption et l'examen des sanctions de l'ONU.**

La Suisse a soutenu diverses initiatives du Secrétaire général relatives à la réforme de l'administration, notamment en ce qui concerne la restructuration des services du secrétariat. En matière de paix et de sécurité, elle a concentré ses efforts, en 2016, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. A cet égard, elle s'est engagée, entre autres, en faveur du renforcement de la prévention des conflits. A l'occasion des dix ans du Conseil des droits de l'homme (CDH), la Suisse a lancé son «appel du 13 juin 2016», par lequel elle invite les États membres à mieux prendre en compte des droits de l'homme dans la prévention des conflits. Au registre de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, la Suisse a soutenu en particulier des initiatives en faveur de la renonciation volontaire au droit de veto et de l'amélioration de la transparence dans la procédure de nomination du nouveau secrétaire général.

Avec un groupe de pays partageant le même point de vue, la Suisse s'est mobilisée pour un plus grand respect des droits procéduraux des personnes et des entités visées par le régime de sanctions ciblées du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Suisse comme État hôte

- ▶ **Les mesures énoncées dans le message relatif au renforcement du rôle de la Suisse comme État hôte (développement de plateformes, universalité de la présence des missions permanentes à Genève, etc.) continuent d'être mises en œuvre et développées.**

La mise en œuvre de la stratégie visant au renforcement de la politique d'État hôte de la Suisse s'est poursuivie. Des avancées concrètes ont été menées concernant, notamment, le soutien aux ONG, la mise sur pied de plateformes de coopération (action humanitaire et désarmement), le renforcement du Think Tank hub, l'installation de nouvelles missions permanentes (Guyana), l'instauration de dialogues réguliers avec les cantons hôtes ainsi que de nombreux projets en matière de communication, avec notamment un soutien au Perception Change Project de l'ONU.

- ▶ **Trois messages portant sur l'octroi de prêts pour le financement des travaux de construction et de rénovation du Palais des Nations de l'ONU (Strategic Heritage Plan), d'édification d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont adoptés.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 24 février 2016 un message unique au Parlement portant sur l'octroi de prêts à l'intention de trois organisations internationales pour leurs projets immobiliers, à savoir l'Organisation des Nations Unies (ONU / Palais des Nations), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT), et ce pour un montant total de 438,4 millions de francs. Le Conseil fédéral a également approuvé le 20 avril 2016 un message portant sur l'octroi d'un prêt pour le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) à hauteur de 9,9 millions de francs. Enfin, le Conseil fédéral a approuvé le 24 août 2016 un prêt de 12 millions de francs en faveur de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour le financement des études préparatoires en vue de la démolition-reconstruction de l'un de ses bâtiments de siège.

Droits de l'homme

- ▶ **La Suisse présente à nouveau sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016–2018.***

Le 28 octobre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a élu la Suisse au Conseil des droits de l'homme (2016–2018).

- ▶ **Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2015 du DFAE en matière de droits de l'homme, un plan d'action contre la torture est en cours d'élaboration. Par ailleurs, un bureau d'appui a été installé en vue de la création d'un centre international consacré au traitement du passé et à la prévention des atrocités.**

Les travaux en vue d'un plan d'action de politique extérieure contre la torture ont démarré et bien progressé. Le bureau pour le Centre sur le traitement du passé et la prévention des atrocités n'a pas encore été créé.

- ▶ **Au sein de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Suisse a été l'initiatrice de la première résolution pour la prévention des crimes collectifs et pour la promotion de la vérité, de la justice, des réparations et des garanties de non-répétition.**

Lors de la 33^e session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, la Suisse – conjointement avec l'Argentine et le Maroc – a présenté la résolution «Droits de l'homme et justice transitionnelle», co-sponsorisée par 65 pays, demandant à l'ONU une étude sur les liens entre traitement du passé et prévention des atrocités.

- ▶ **Avec la Maison de la Paix de Genève, qui abrite le Centre de politique de sécurité, Genève (Geneva Center for Security Policy – GCSP), le Centre international de déminage humanitaire, Genève (CIDHG) ainsi que le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces – DCAF), la Suisse s'est dotée d'un véritable pôle de compétences consacré à la politique de paix et de sécurité.**

Depuis leur regroupement, les centres collaborent étroitement et créent, grâce à des projets communs, de nouvelles synergies, par exemple dans les domaines de l'objectif 16 de l'Agenda 2030, du désarmement humanitaire et de la prévention de l'extrémisme violent.

- ▶ **Le DFAE adopte sa stratégie en matière d'égalité des sexes et de droits humains des femmes. Par ailleurs, la Suisse encourage le monitoring de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (les femmes, la paix et la sécurité) par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Committee on the Elimination of Discrimination against Women – CEDAW).**

La Stratégie Egalité des genres et droits des femmes du DFAE (2017–2020) a été élaborée. Le 5 décembre 2016, la Suisse a organisé, avec l'appui de l'Uruguay, membre du Conseil de sécurité, une rencontre informelle au Conseil de sécurité de l'ONU («en formule Arria») afin de promouvoir les droits des femmes. Cette réunion avait pour but de renforcer le lien entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à Genève.

Objectif 5: Renforcer l'assistance aux ressortissants suisses qui résident à l'étranger, y voyagent ou y sont confrontés à des situations d'urgence, tout en prenant des mesures ciblées de prévention des dangers

Atteint

- ▶ **Le DFAE pratique une politique ciblée de prévention des dangers et s'emploie à promouvoir une vaste diffusion de ses conseils aux voyageurs afin qu'ils soient suivis par un large public, lequel est aussi informé sur les modalités et les limites de l'aide apportée aux ressortissants suisses à l'étranger. En cas de nécessité, il fournit à ces derniers des services d'assistance efficaces et faciles d'accès.**

En 2016, le Centre de gestion des crises (KMZ) du DFAE a pratiqué une politique ciblée de prévention des dangers: il a cherché à informer le grand public en réalisant des interviews avec des journalistes sur des thèmes tels que les conseils du DFAE aux voyageurs. Il a par ailleurs organisé une rencontre avec les associations

du secteur du voyage afin de les sensibiliser aux modalités et aux limites de l'aide que le DFAE peut apporter aux ressortissants suisses à l'étranger en cas de crise.

En 2016, le KMZ a traité quelque 60 crises à l'étranger (contre 50 en 2015) et apporté une aide rapide et efficace aux ressortissants suisses, en collaboration avec les représentations suisses sur le terrain.

- ▶ **La nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger est mise en œuvre et garantit un haut niveau de qualité de service à un nombre croissant d'expatriés, notamment avec la mise en place de solutions en ligne ainsi que de postes mobiles complémentaires pour les passeports.**

En juin 2016, le DFAE a introduit eVERA, un registre des Suisses de l'étranger moderne et apte à répondre à leurs besoins, dans le cadre du projet de cyberadministration eGov KDL. Depuis octobre 2016, ce nouveau portail en ligne basé sur le Web permet aux Suisses de l'étranger d'effectuer eux-mêmes des prestations consulaires et d'actualiser leurs données via un guichet en ligne.

Afin d'éviter aux ressortissants suisses de longs déplacements pour effectuer des démarches qui requièrent leur présence, le DFAE dispose néanmoins de dix postes mobiles pour les passeports à travers le monde.

Objectif 6: Prendre des mesures en vue de garantir une bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie de communication internationale 2016–2019.***

Lors de sa séance du 6 juillet 2016, le Conseil fédéral a adopté la «Stratégie de communication internationale 2016–2019».

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision de principe en faveur de la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de type A «Dubai 2020».***

Lors de sa séance du 13 avril 2016, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse participerait à l'Exposition universelle de 2020 à Dubai sur le thème «Connecter les esprits, construire le futur».

Département de l'intérieur

Objectif 1: Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

En majeure partie atteint

- ▶ **Les résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH) sont évalués. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure.***

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et décidé de la suite de la procédure. Il a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer le projet de loi correspondant jusqu'au printemps 2017.

- ▶ **La stratégie nationale «Prévention des maladies non transmissibles» est adoptée au premier trimestre 2016. Elle se concentre sur la promotion d'un mode de vie sain et le renforcement des conditions de vie en matière de santé. En outre, elle constitue la base de la planification de mesures concrètes qui seront développées selon une approche participative et mises en œuvre au cours des années 2017 à 2024.***

Le Conseil fédéral et les cantons ont adopté la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre les maladies non transmissibles. Le plan de mesures se fondant sur cette stratégie a été élaboré dans le cadre du Dialogue Politique nationale de la santé; il a été adopté le 16 novembre 2016 par le Conseil fédéral et le 24 novembre 2016 par les cantons.

- ▶ **La consultation concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, qui vise à introduire un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré, est ouverte. Le Conseil fédéral a décidé de la marche à suivre au cours du deuxième semestre.***

L'élaboration du projet a dû être repoussée de près d'un an, étant donné que le Conseil fédéral a décidé d'édicter une nouvelle réglementation concernant la fixation des prix des médicaments suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 14 décembre 2015. Le projet a été mis en consultation le 6 juillet 2016.

- ▶ **Le rapport relatif aux mesures envisagées dans le domaine de la santé psychique en Suisse (en réponse au postulat 13.3370 de la CSSS-N) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 16 novembre 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1^{er} janvier 2017 l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance-accidents et de ses dispositions d'exécution.**

Le 9 novembre 2016, le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution et fixé au 1^{er} janvier 2017 l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'assurance-accidents.

- ▶ **Les révisions des ordonnances sur la radioprotection sont adoptées.**

Suite à l'audition menée du 14 octobre 2015 au 15 février 2016, le Département fédéral de l'intérieur a décidé de rencontrer à nouveau les cantons et les groupes d'intérêts concernés. Ces rencontres, nécessaires pour que le projet de révision soit accepté, ont entraîné des retards. La deuxième consultation des offices a débuté le 8 décembre 2016.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires est adoptée au cours du premier trimestre 2016 et la date de l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mars 2016. Les nouvelles réglementations visent à diminuer les résidus indésirables de médicaments dans les denrées alimentaires d'origine animale et à réduire les résistances aux antibiotiques.**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires le 11 mars 2016 et fixé la date d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016.

- ▶ **Le plan d'action «Prévention du suicide» (en exécution de la motion Ingold 11.3973) est adopté au cours du deuxième semestre 2016. Il est élaboré conjointement par les cantons, la fondation Promotion Santé Suisse et d'autres milieux concernés.**

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 16 novembre 2016.

- ▶ **Le plan de mesures concernant la «stratégie nationale addictions» est adopté.**

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du plan de mesures relatif à la stratégie nationale Addictions 2017–2024.

- ▶ **Au cours du deuxième semestre, le Conseil fédéral a pris une décision concernant les possibilités de soutenir les personnes qui prennent soin gratuitement de membres de leur famille malades ou tributaires de soins.**

Le Conseil fédéral n'a pu prendre aucune décision en 2016. L'élaboration des différentes variantes a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **La consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est ouverte.**

Le 26 septembre 2016, le Département fédéral de l'intérieur a ouvert la consultation relative aux dispositions d'exécution concernant le diagnostic préimplantatoire.

- ▶ **Le Conseil fédéral met en œuvre la motion Eder 13.3393 «Faire de l'autorisation accordée par Swissmedic pour un médicament un élément publicitaire» en procédant à la révision partielle de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments au cours du premier trimestre 2016.**

Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments le 11 mars 2016 et fixé la date d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016. Le texte prévoit que les mentions obligatoires sur les médicaments devront indiquer que ceux-ci ont été autorisés par l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic. Il permet de répondre à la demande formulée dans la motion.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le «rapport sur une politique nationale en faveur des personnes handicapées» (en réponse au postulat Lohr 13.4245).***

Le rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées (en réponse au Po. 13.4245 Lohr du 13.12.2013) repose sur l'évaluation de la loi sur l'égalité pour les handicapés et du rapport initial de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Fin 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation; en été 2016, il a adopté le rapport initial. Début 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du DFI sur le développement de la politique en faveur des personnes handicapées et chargé le DFI de mener un dialogue sur les mesures prévues avec les cantons et les organisations et de présenter fin 2017 un rapport avec des propositions de mesures.

- ▶ **Le rapport «Qualité de vie et bien-être» (en réponse au postulat Hêche 14.3578) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 23 novembre 2016, le rapport «Qualité de vie et bien-être – Possibilités et limites d’une analyse et d’une évaluation». Ce rapport montre qu’il est possible, avec des instruments appropriés, d’effectuer un monitoring du bien-être. Il est également possible d’évaluer les effets de l’action politique sur certaines dimensions spécifiques du bien-être – mais pas sur le bien-être en général.

Objectif 2: Endiguer la croissance des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention Médicrime du Conseil de l'Europe est adopté.***

Dans le cadre de la procédure d’élimination des divergences au sein de l’administration menée suite à la deuxième consultation des offices, différentes questions, concernant notamment la réalisation de mesures de surveillance secrètes, ont dû être clarifiées. Ces examens ont retardé la fin des travaux.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de fixer à début 2017 la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) et des dispositions d'exécution y relatives.***

L’audition relative aux ordonnances d’exécution de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient a eu lieu du 22 mars au 29 juin 2016. En raison des critiques émises, de nombreuses rencontres et discussions avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre ont été organisées en vue de remanier les ordonnances. Partant, l’entrée en vigueur a dû être repoussée.

- ▶ **La première étape de la révision de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR; RS 832.112.1) est adoptée. Le critère «coûts des médicaments au cours de l'année précédente» est ajouté à la liste des indicateurs de morbidité dans le domaine ambulatoire pour le 1^{er} janvier 2017.***

La révision de l’ordonnance sur la compensation des risques dans l’assurance-maladie (OCoR) s’est faite en deux étapes; sur le fond, elle est déjà achevée. Le Conseil fédéral a adopté la première étape de la révision le 15 octobre 2014. Le critère «coûts des médicaments au cours de l’année précédente» sera appliqué pour la première fois lors de la compensation des risques en 2017. Le 19 octobre 2016, le Conseil fédéral a aussi adopté la deuxième étape dans le cadre de la révision totale de l’OCoR, introduisant ainsi le critère «groupes de coûts pharmaceutiques». Il remplacera le critère «coûts des médicaments lors de l’année précédente» dès 2020.

- ▶ **La modification d'ordonnance concernant la réorganisation des échelons de franchise dans l'assurance obligatoire des soins est adoptée et sera appliquée aux primes de 2017.***

La révision a été suspendue après la consultation, en attendant les résultats du rapport élaboré en réponse au postulat 13.3250 Schmid-Federer «Effets de la franchise sur la consommation de prestations médicales».

- ▶ **La consultation relative à la nouvelle réglementation pour la prise en charge des prestations de la médecine complémentaire par l'assurance obligatoire des soins est ouverte.***

Le Département fédéral de l'intérieur a organisé, du 29 mars au 30 juin 2016, une audition sur les dispositions d'exécution relatives à la nouvelle réglementation pour la prise en charge obligatoire des prestations de la médecine complémentaire.

- ▶ **Les premières mesures visant à promouvoir les soins coordonnés sont définies.**

D'une part, des mesures visant à améliorer la coordination des soins chez des groupes spécifiques de patients (c.-à-d. les patients nécessitant une coordination accrue) ont été élaborées et mises en œuvre. Le projet se concentre à présent sur les patients multimorbides (très) âgés. D'autre part, des mesures visant à améliorer le cadre général des soins coordonnés sont réalisées. Parmi ces mesures figurent notamment l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient ainsi qu'un manuel montrant comment les prestations typiques de soins coordonnés peuvent être remboursées dans le cadre des bases légales existantes.

- ▶ **L'accord avec l'Union européenne dans le domaine de la santé publique est paraphé.**

Le projet d'accord dans le secteur de la santé publique a été clarifié sur le fond en septembre 2015. L'accord sera paraphé et signé en fonction de l'évolution des relations bilatérales avec l'UE.

- ▶ **Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de principe prise par le Conseil fédéral le 13 mai 2015 concernant le renforcement de la qualité et de l'économicité des soins, le Département fédéral de l'intérieur est chargé de créer, au sein de l'Office fédéral de la santé publique, une unité dont la tâche sera d'évaluer les technologies médicales. Les technologies et les prestations médicales remboursées par l'assurance obligatoire des soins doivent faire l'objet de contrôles systématiques. Le Conseil fédéral décidera des ressources nécessaires au cours du premier semestre 2016.**

Le 4 mai 2016, le Conseil fédéral a décidé de créer, au sein de l'Office fédéral de la santé publique, une unité chargée de renforcer l'évaluation des technologies médicales (Health Technology Assessment HTA). Il a octroyé les ressources nécessaires à cet effet.

- ▶ **La consultation sur les dispositions d'exécution de la révision de la loi sur la transplantation est ouverte. Par exemple, les frontaliers ayant contracté une assurance-maladie en Suisse doivent être traités de la même manière que les personnes domiciliées en Suisse en matière d'attribution d'organes.**

Le 23 mars 2016, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur partiellement la loi sur la transplantation et adopté les adaptations correspondantes du droit d'exécution. La réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Objectif 3: Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (réforme des PC) est adopté.***

Le 16 septembre 2016, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi sur les prestations complémentaires (réforme des PC; 16.065).

- ▶ **La procédure de consultation relative à la modernisation de la surveillance de l'ensemble des assurances sociales relevant de la compétence de l'Office fédéral des assurances sociales est ouverte.***

L'implication étroite des acteurs concernés à un stade précoce de l'élaboration du projet a entraîné un léger retard, mais cela ne remet pas en question le calendrier de la révision. L'ouverture de la procédure de consultation est prévue pour le premier trimestre 2017.

- ▶ **Le message relatif au développement continu de l'AI est adopté.***

Le message relatif au développement continu de l'AI a été élaboré et a été soumis au Conseil fédéral pour approbation début 2017.

- ▶ **Un projet de modification de l'ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) afin d'augmenter la transparence des frais de gestion de la fortune est élaboré.**

Un projet a été élaboré et soumis en avril 2016 à la sous-commission Questions des placements, qui dépend de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle. Ce projet sera présenté au Conseil fédéral en même temps que les modifications d'ordonnances occasionnées par la réforme Prévoyance vieillesse 2020.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 18 décembre 2015 le message sur la loi fédérale sur les fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG.

Objectif 4: Lutte contre la pauvreté

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport «Monitoring de la pauvreté pour la Suisse» est adopté.**

Les bases théoriques pour un monitoring de la pauvreté s'étendant à l'ensemble du pays ont été élaborées dans un rapport de recherche. Le Conseil fédéral sera informé des résultats des discussions relatives à l'introduction dudit monitoring en 2018, dans le cadre du rapport final relatif au Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Objectif 5: Politique de l'enfance et de la jeunesse et politique familiale

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 29 juin 2016 le message concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.

- ▶ **Le rapport «Accueil extrafamilial pour enfants. Eliminer les obstacles et les prescriptions bureaucratiques» (en réponse au postulat Quadranti 13.3980) est adopté.***

Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Prescriptions applicables à l'ouverture d'une structure d'accueil extrafamilial», en réponse au postulat 13.3980 Quadranti.

- ▶ **La note de discussion «Suite des travaux relatifs à la réglementation dans le domaine des films et des jeux vidéo» est adoptée.**

Le 19 octobre 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance de la note de discussion relative à une réglementation en matière de films et de jeux vidéo, et chargé le Département fédéral de l'intérieur de lui soumettre, d'ici fin 2017, un projet de corégulation dans le domaine des films et des jeux vidéo, en vue de le mettre en consultation.

- ▶ **Le rapport «Un enfant, une allocation» (en réponse au postulat Maury Pasquier 14.3797) est adopté.***

Le rapport «Limite d'âge pour les allocations de formation professionnelle et prestations familiales des organisations internationales», en réponse aux postulats 14.3797 Maury Pasquier et 12.3973 CSSS-N «Conséquences sociales de la fixation d'un âge limite donnant droit aux allocations de formation» a été élaboré et soumis au Conseil fédéral pour approbation début 2017.

Objectif 6: Renouvellement et développement des relations avec l'UE dans le domaine de la culture

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe Créative» est adopté dans la mesure du possible.***

Poursuivies en 2016, les discussions portant sur la participation de la Suisse au programme «Europe Créative» ne sont pas encore achevées. Deux points restent pendents: l'éventuel rattachement de l'accord à l'accord-cadre institutionnel et les conditions de l'application provisoire de l'accord, en particulier dans le contexte de l'intégration de la directive «Services de médias audiovisuels».

Objectif 7: Renforcement de la cohésion des régions et encouragement de la compréhension mutuelle entre les cultures et entre les communautés linguistiques

Partiellement atteint

- ▶ **Un plan d'action visant à améliorer les conditions de vie des gens du voyage est élaboré avec tous les acteurs concernés (cantons, organisations de Yéniches, de Sintis et de Roms) et adopté par le Conseil fédéral (rapport en réponse au postulat Gysi 15.3233).***

Un groupe de travail réunissant des représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ainsi que des organisations des Yéniches, Sintis et Roms a élaboré un catalogue de recommandations pour juin 2016. L'Office fédéral de la culture (OFC) a rédigé un rapport intermédiaire, et, sur la base des recommandations du groupe, élaboré un projet de plan d'action. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire le 21 décembre 2016 et chargé le DFI de poursuivre ses consultations avec les différentes conférences intercantionales compétentes.

- ▶ **Un programme d'échanges linguistiques systématiques à l'échelle suisse dans le cadre de l'école obligatoire est élaboré en collaboration avec les cantons d'ici à fin 2016 et des moyens de financer ce programme sont proposés (en réponse au postulat de la CSEC-N 14.3670).***

Afin de donner de nouvelles impulsions à la promotion des échanges et de la mobilité aux plans national et international, la Confédération (SEFRI, OFC, OFAS), avec les cantons (CDIP), a créé la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) le 24 mars 2016. La FPEM remplace la Fondation ch pour la collaboration confédérale. Elle a commencé officiellement son travail le 3 octobre 2016. Il n'était donc pas possible de définir une stratégie globale de développement des échanges et de la mobilité d'ici fin 2016. Elle le fera en parallèle de la rédaction du rapport demandé en réponse au postulat 14.3670.

- ▶ **Le renforcement de l'encouragement des échanges et de la mobilité est examiné notamment sous l'angle des échanges linguistiques systématiques, comme proposé dans le message culture 2016–2020, ce qui entraînera peut-être une révision de l'ordonnance sur les langues (art. 9 OLang).***

Le renforcement de la promotion des échanges et de la mobilité ainsi que, le cas échéant, la révision de l'ordonnance sur les langues (art. 9 OLang) seront examinés à la lumière de la stratégie globale sur les échanges linguistiques.

Objectif 8: Encouragement de l'égalité salariale entre femmes et hommes

Atteint

- ▶ **Le nombre de contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics auprès d'entreprises employant plus de 50 personnes a augmenté.**

En 2016, le BFEG a pratiqué 9 contrôles de plus que l'année précédente, soit 29 contrôles au total.

- ▶ **La 2^e rencontre nationale sur l'encouragement de l'égalité salariale dans le secteur public, destinée aux membres d'exécutifs cantonaux et communaux, a eu lieu.**

La 2^e Rencontre nationale a eu lieu le 6 septembre. Elle a réuni 22 membres d'exécutifs cantonaux ou communaux. Lancée à cette occasion, la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public a été signée à ce jour par 27 communes et cantons ainsi que par la Confédération.

Objectif 9: Renforcement de la sécurité des denrées alimentaires

Atteint

- ▶ **Les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires sont adoptées.**

Le Conseil fédéral a adopté le 16 décembre 2016 les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires. Le même jour, le chef du Département fédéral de l'intérieur a signé les ordonnances départementales correspondantes. La nouvelle législation sur les denrées alimentaires entre en vigueur le 1^{er} mai 2017.

Objectif 10: Optimisation et développement de la production de la statistique fédérale

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2015–2019.***

Le rapport sur le programme statistique pluriannuel 2016–2019 a été adopté par le Conseil fédéral le 27 janvier 2016.

- ▶ **Dans le cadre de l'élargissement des bases de données (Santé2020), les premiers relevés de production pour les sous-projets prioritaires «Données sur les patients du secteur ambulatoire hospitalier» et «Données structurelles des cabinets médicaux» sont réalisés d'ici à décembre 2016 (projet MARS).**

Les premiers résultats du relevé de production effectué dans le cadre du sous-projet «Données sur les patients ambulatoires des hôpitaux» ont été publiés le 30 septembre 2016. Le deuxième cycle de relevé a commencé comme prévu en novembre 2016. Pour le sous-projet «Données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires», le relevé a commencé le 15 novembre 2016.

- ▶ **La conception détaillée de l'indice des prix de l'immobilier est établie d'ici à fin novembre 2016.**

La conception détaillée a été établie. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les relevés statistiques le 1^{er} décembre 2016 fournit la base légale nécessaire au relevé des données pour l'indice suisse des prix de l'immobilier.

Objectif 11: Création d'un accès en ligne aux archives de la Confédération

Partiellement atteint

- ▶ **Les appels d'offres OMC pour la mise en place d'un accès en ligne aux archives de la Confédération et de l'infrastructure de numérisation apparentée sont clos.**

L'adjudication relative à l'accès en ligne a eu lieu. Les clarifications complémentaires nécessaires concernant l'infrastructure de numérisation ont retardé l'adjudication correspondante.

Objectif 12: Harmonisation des alertes météorologiques

Non atteint

- ▶ **Le rapport «Harmonisation nécessaire entre les organismes émettant des alertes météorologiques» (en réponse au postulat Vogler 14.3694) est disponible.***

Le rapport n'a pas pu être terminé en 2016. Une analyse globale des systèmes d'alertes d'intempéries a révélé qu'il existait des différences importantes entre les différents systèmes. MétéoSuisse a mené des discussions avec l'ensemble des prestataires dans l'objectif d'uniformiser les divers systèmes. Du fait du nombre important de partenaires de discussion et de leurs divergences, il a fallu plus de temps que prévu.

Département de justice et police

Objectif 1: Migration et intégration

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la mise en œuvre du nouvel art. 121a de la Constitution et des améliorations de l'exécution de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE.***
Le Conseil fédéral a adopté ce message le 4 mars 2016.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel relatif à la modification de la loi sur les étrangers (intégration) pour l'adapter en fonction de l'art. 121a de la Constitution et pour tenir compte de cinq initiatives parlementaires.***
Le Conseil fédéral a adopté ce message le 4 mars 2016.
- ▶ **Une solution est trouvée avec l'UE pour l'accord sur la libre circulation des personnes.***
Les consultations avec l'UE pour trouver une solution concernant la libre circulation des personnes ont été poursuivies avec persévérance. La Suisse était en contact étroit avec l'UE à différents niveaux. La décision du Royaume-Uni de quitter l'UE a cependant compliqué les discussions. Il n'a dès lors pas encore été possible de trouver une solution consensuelle pendant la période sous revue. En revanche, l'adoption d'une loi de mise en œuvre de l'art. 121a Cst. jugée compatible avec l'ALCP a permis à la Suisse de ratifier le protocole III concernant la Croatie.
- ▶ **Le rapport «Clarification des raisons des différences dans la mise en œuvre de l'Accord sur la libre circulation des personnes par les cantons» (en réponse au postulat de la CdG 14.4005) est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 4 mars 2016.
- ▶ **La Suisse s'est engagée au niveau européen pour une clé solidaire de répartition en Europe des personnes à protéger.**
La Suisse a accueilli des requérants d'asile dans le cadre de programmes de relocalisation et dépêché des experts pour participer à des missions du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). La Suisse, lors de discussions sur le régime de Dublin, a défendu sa position en faveur d'une répartition plus équitable des charges dans le domaine de l'asile. Elle a aussi participé à des opérations de rapatriement organisées par Frontex.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur la nationalité entièrement révisée.**
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la nationalité le 17 juin 2016 et décidé que la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.
- ▶ **Le programme d'accueil humanitaire de réfugiés de Syrie, qui vise à accueillir 3000 personnes entre le milieu de l'année 2015 et la fin du premier semestre de 2018, se poursuit comme prévu.**
À la fin de 2016, la Suisse avait accueilli 1336 personnes dans le cadre de l'action humanitaire en faveur des victimes de la crise en Syrie décidée par le Conseil fédéral en mars 2015. Sur ce nombre, 968 personnes sont arrivées via un programme de réinstallation et 368 personnes via un programme européen de relocalisation pour soulager les pays de l'UE les plus touchés par les flux migratoires. Des visas humanitaires ont été délivrés pour 376 personnes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, de l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas (développement de l'acquis de Schengen).***

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 3 juin 2016.

Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision du code pénal et du code pénal militaire (mise en œuvre de l'art. 123c de la Constitution, initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»).***

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 3 juin 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.***

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 2 décembre 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire.***

En raison de retards dus à diverses causes, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter ce message durant l'année sous revue. Des questions relatives à la procédure ont été soulevées au regard de l'ampleur et de la complexité du thème, des réactions contrastées exprimées à l'occasion de la consultation, qui remonte déjà à un certain temps, et de diverses interventions parlementaires sur ce sujet. La question est maintenant examinée de savoir si le projet sera présenté en un seul bloc ou divisé en plusieurs volets.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le projet d'approbation et de mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005 pour la prévention du terrorisme.***

Le périmètre du projet législatif ayant été considérablement étendu, la consultation n'a pas pu être ouverte comme prévu avant la fin de l'année sous revue. Il s'agit désormais, dans le cadre de ce projet, de mettre en œuvre une deuxième convention et, dans le même temps, d'adapter la norme pénale contre les organisations criminelles et la législation concernant l'entraide internationale en matière pénale.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant les précurseurs disponibles sur le marché et pouvant être utilisés pour fabriquer des substances explosives.***

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 9 décembre 2016.

- ▶ **Une vue d'ensemble globale des affaires pénales en vue d'une coordination des cas intercantonaux présentant des liens entre eux a été élaborée et intégrée dans le rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC).**

Le concept pour la mesure 6 SNPC, visant à établir une vue d'ensemble des infractions et à coordonner les cas intercantonaux complexes, a été élaboré en collaboration avec la CCDJP et la consultation des cantons a été menée à bien. Le concept et la suite de la procédure ont été présentés et approuvés lors de l'assemblée d'automne de la CCDJP, les 17 et 18 novembre 2016.

Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

Partiellement atteint

- ▶ **Les négociations concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC sont achevées.***

Les négociations avec la Commission européenne concernant le renforcement et la simplification de la coopération entre les autorités de police des États membres de l'UE (traité de Prüm) n'ont pas encore abouti, parce que la Commission européenne n'a toujours pas présenté à la Suisse un projet d'accord. Les négociations en vue de l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à EURODAC sont en revanche en bonne voie, même si elles non plus n'ont pas encore abouti.

- ▶ **Les accords de coopération policière avec la Hongrie, la Bulgarie et le Monténégro sont signés.**

L'accord de coopération policière avec le Monténégro a été signé le 7 avril 2016 et le Conseil fédéral a adopté le message correspondant le 16 octobre 2016. L'accord de coopération policière avec la Bulgarie a été paraphé. Quant à la révision de l'accord avec la Hongrie, les travaux sont suspendus et la coopération policière se poursuivra pour l'heure avec les instruments existants.

- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

En 2016, l'UE a notifié à la Suisse douze développements de l'acquis de Schengen. Il n'y a pas eu de développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Dix des douze développements de l'acquis de Schengen étaient de portée mineure, de sorte que le Conseil fédéral a pu en décider la reprise lui-même; une adaptation du droit n'a été nécessaire que dans un seul cas et la modification de l'ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS) et sur le bureau SIRENE (ordonnance N-SIS) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Les deux autres développements de l'acquis de Schengen nécessitent l'approbation du Parlement, de sorte que le Conseil fédéral a procédé aux échanges de notes requis «sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles». La consultation sur la reprise du règlement (EU) 2016/1624 relatif au corps européen de garde-côtes a été ouverte le 12 octobre 2016, celle sur la reprise et la mise en œuvre de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des données, le 21 décembre 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le protocole d'accord dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale avec le Qatar.**

Le Conseil fédéral a approuvé ce protocole d'accord le 10 juin 2016.

Objectif 4: Cohésion sociale

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la «stratégie nationale de promotion de l'intégration» (programmes cantonaux d'intégration, phase 2018–2021, PIC II).***

Les bases des programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2018–2020 sont prêtes, mais elles n'ont pas pu être présentées au Conseil fédéral avant la fin de l'année sous revue. La décision du Conseil fédéral a donc été reportée et elle sera prise de manière échelonnée, au fur et à mesure des décisions du plénum de la Conférence des gouvernements cantonaux.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le droit en vigueur en matière de protection contre la discrimination (en réponse au postulat Naef 12.3543).**

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 25 mai 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale; le cas échéant, il a adopté un message.**

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 24 août 2016.

Objectif 5: Institutions de l'État

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de la loi sur la transparence (LTrans).**

La consultation n'a pas pu être ouverte comme prévu. Le 16 novembre 2016, en lien avec le message sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire, le Conseil fédéral a mené une discussion sur des règles d'exception à la loi sur la transparence (LTrans). Le DFJP a été chargé de préparer une révision partielle de la LTrans en étroite collaboration avec le groupe de travail interdépartemental permanent institué en 2015 sur mandat du Conseil fédéral et réunissant les conseillers à la transparence des départements et de la Chancellerie fédérale.

Objectif 6: Place économique suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision du code des obligations (droit de la société anonyme, y compris mise en œuvre de l'art. 95, al. 3, de la Constitution [initiative populaire «contre les rémunérations abusives»]).***

Le Conseil fédéral a adopté ce message le 23 novembre 2016.

► **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une réglementation pour un moyen d'identification électronique (eID) internationalement reconnu.***

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP et le DFI, le 16 septembre 2016, de clarifier avant l'ouverture d'une procédure de consultation le rapport entre le numéro AVS et l'eID. La consultation n'a donc pas pu être ouverte durant l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de la loi sur la protection des données (LPD).***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 21 décembre 2016. Elle se poursuivra jusqu'au 4 avril 2017.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) et décidé de la suite de la procédure.***

Les travaux législatifs ont pris du retard à cause d'une analyse approfondie de l'impact de la réglementation. La consultation n'a pas pu être ouverte durant l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à un projet de loi fédérale sur la profession d'avocat.**

Une partie essentielle de la révision concerne la création d'un registre des avocats au niveau fédéral. Un projet pilote réalisé par l'autorité de surveillance du canton de Saint-Gall sur les avocats et visant à clarifier la compatibilité du registre REGAVO de la Fédération suisse des avocats avec les besoins d'une autorité cantonale de surveillance a pris du retard. Or les travaux ne peuvent pas se poursuivre avant que le rapport faisant état des résultats de ce projet pilote ne soit disponible.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la modernisation du droit d'auteur et décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 2 décembre 2016 et décidé de la suite de la procédure. Si l'idée de moderniser le droit d'auteur est bien accueillie sur le principe, les points de vue sur la manière de procéder divergent grandement. Le DFJP a dès lors décidé de prendre contact avec les associations concernées et de réunir à nouveau le groupe de travail qui avait été institué en 2012 pour optimiser la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins (AGUR12). Ces entretiens doivent permettre de déterminer si toutes les parties prenantes peuvent se mettre d'accord sur une concrétisation de la proposition de compromis présentée par l'AGUR12.

Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes

Atteint

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur l'égalité et décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 26 octobre 2016 et chargé le DFJP de préparer un projet de loi.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Développement de l'armée (DEVA)

Partiellement atteint

- ▶ **Les travaux de planification en vue de la mise en œuvre et de l'introduction du DEVA suivent les directives actuelles du Parlement en la matière. Les bases juridiques, structurelles, organisationnelles et relatives au personnel sont établies.**

La date du 1^{er} janvier 2018 a été retenue pour la concrétisation du DEVA. L'ordre relatif à la transition vers le DEVA a été adapté aux nouvelles exigences. Alors que les conditions sont réunies pour assurer la concrétisation, les préparatifs de sa réalisation se poursuivent dans les délais prévus.

- ▶ **La planification de la mise en œuvre du concept de stationnement de l'armée est réalisée en fonction de la décision du Conseil fédéral concernant le «plan sectoriel militaire». Les mesures planifiées pour 2016 sont appliquées.**

Les retards dans l'adoption du DEVA ont repoussé la procédure de consultation des cantons, qui s'est conclue au début de 2017, et, partant, la planification de la mise en œuvre. Seule une partie des mesures prévues en 2016 a pu être réalisée.

- ▶ **Le plafond des dépenses s'appliquant aux moyens financiers alloués à l'armée pour la période de 2017 à 2020 est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé l'enveloppe financière allouée à l'armée pour les années 2017 à 2020 dans le message sur l'armée du 25 février 2016.

- ▶ **Le rapport «Affecter à un usage public les biens immobiliers du DDPS devenus inutiles» (établi en réponse aux postulats 13.4015 de la CdF-N et 11.3753 de la CPS-E) est adopté.***

Les retards dans l'adoption du DEVA en 2016 ont repoussé l'approbation de ce rapport par le Conseil fédéral, qui aura lieu en même temps que le plan sectoriel militaire.

Objectif 2: Projets du domaine de la Défense

Partiellement atteint

- ▶ **Les étapes du programme «Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée» (FITANIA) se concrétisent comme prévu. La coordination interne et externe au programme entre les partenaires, y compris la participation aux frais, est réglée.**

Les délais prévus pour les étapes sont respectés. Les étapes intermédiaires sont franchies et la coopération interne et externe au programme est assurée.

- ▶ **Le concept de cyber-défense de l'armée est intégré aux processus usuels et toutes les unités organisationnelles concernées assument le rôle qui leur est attribué. Les interfaces sont définies et exercées. Les capacités en matière de cyber-défense de l'armée ont atteint le niveau de disponibilité de base.**

Cet objectif est atteint en partie. La collaboration avec les organisations partenaires et la qualité des processus ont été améliorées. La décision du chef du DDPS d'élaborer un plan d'action pour la cyberdéfense a accéléré la mise en œuvre des capacités dans ce domaine.

Objectif 3: Gestion des acquisitions DDPS

Partiellement atteint

- ▶ **Les mesures définies dans le cadre du projet d'optimisation des processus d'acquisition sont introduites. Les évaluations requises provenant de la gestion des contrats sont disponibles et d'éventuelles mesures correctives sont prises à l'interne.**

L'accélération des processus d'acquisition a pu s'appliquer à des projets dûment sélectionnés. Les vérifications supplémentaires qui se sont avérées nécessaires pour maîtriser les risques et respecter la légalité ont retardé le projet d'optimisation des processus d'acquisition. Les évaluations réalisées pour la gestion des contrats sont disponibles.

Objectif 4: Politique de sécurité/Réseau national de sécurité (RNS)

Atteint

- ▶ **Le rapport sur la politique de sécurité 2016 est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse le 24 août 2016.

- ▶ **Le Réseau national de sécurité est opérationnel. Il existe dorénavant un règlement de gestion de la plateforme opérative. Le comité de pilotage élargi est dissout.**

Le Réseau national de sécurité (RNS) est opérationnel. La plateforme opérative est régie par un règlement administratif. Le comité de pilotage élargi n'existe plus.

- ▶ **Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le système de l'obligation de servir a été adopté dans le cadre du rapport sur la «stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+».***

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 6 juillet 2016, des propositions du groupe de travail en vue d'améliorer le système de l'obligation de servir.

Objectif 5: Protection de la population et protection civile

Atteint

- ▶ **Le mandat de mise en œuvre du rapport sur la «stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+» est confié.***

Le Conseil fédéral a mandaté, le 6 juillet 2016, l'application des mesures préconisées par le rapport de mise en œuvre.

- ▶ **Le message relatif au maintien de la valeur du réseau radio de sécurité Polycom 2030 est adopté.***

Le Conseil fédéral a décidé, le 25 mai 2016, le maintien de la valeur de Polycom 2030.

- ▶ **Les enseignements tirés de l'Exercice du Réseau national de sécurité 2014 sont mis en œuvre comme prévu. Le Conseil fédéral est informé de l'avancement des travaux.**

Les leçons tirées de l'Exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14) sont appliquées selon les étapes prévues. Le Conseil fédéral a été informé, le 18 mai 2016, de leur niveau de réalisation.

Objectif 6: Loi sur le renseignement

Non atteint

- ▶ **Les ordonnances de mise en œuvre de la loi sur le renseignement sont adoptées.***

Le référendum contre la loi fédérale sur le renseignement (LRens), qui a fait l'objet d'une votation populaire le 25 septembre 2016, a nécessité de modifier le calendrier et les ordonnances n'ont pas pu être adoptées en 2016.

Objectif 7: Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport

Atteint

- ▶ **Le plan d'action pour la promotion du sport au niveau fédéral élaboré en exécution de la motion 13.3369 de la CSEC-N est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 26 octobre 2016, le plan d'action sur l'encouragement au sport de la Confédération.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé la planification à moyen et à long terme de l'infrastructure sportive de la Confédération.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 26 octobre 2016, la planification des infrastructures sportives de la Confédération.

- ▶ **L'ordonnance révisée sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport est adoptée.**

Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance le 12 octobre 2016.

- ▶ **Le rapport sur la garantie de financement de la carrière des athlètes de haut niveau (établi en réponse au postulat 14.3381 de la CSEC-N) est adopté (dans le cadre du plan d'action pour la promotion du sport au niveau fédéral).***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport, le 26 octobre 2016, dans le cadre du plan d'action sur l'encouragement au sport de la Confédération.

Objectif 8: Mensuration nationale

Atteint

- ▶ **La nouvelle carte nationale à l'échelle 1:50'000 a été réalisée avec des données vectorielles numérisées dans les délais prévus et sa production a commencé.**

Réalisée selon le calendrier fixé, la carte nationale CN50 fait partie de l'assortiment de l'Office fédéral de topographie swisstopo depuis la mi-octobre 2016.

Département des finances

Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif au programme de stabilisation 2017–2019.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 25 mai 2016.
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif au nouveau régime financier 2021.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 22 juin 2016.
- ▶ **Signature par la Banque nationale suisse (BNS) et le Département fédéral des finances de la version mise à jour de la convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. Cette convention fixe, pour une période donnée, le montant annuel du bénéfice versé à la Confédération et aux cantons, dans le but d'assurer une répartition constante à moyen terme.**
La convention concernant la distribution du bénéfice a été signée par la BNS et le Département fédéral des finances le 9 novembre 2016 et publiée le 10 novembre 2016.
- ▶ **Publication du rapport sur les perspectives à long terme des finances publiques.**
Le rapport a été publié le 28 avril 2016.

Objectif 2: Garantir la stabilité et l'attrait de la place financière

En majeure partie atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de nouveaux messages relatifs à l'activation bilatérale de la norme sur l'échange automatique de renseignements (EAR) avec des États partenaires sur la base de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA).***
Le Conseil fédéral a adopté le message global concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'Île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée le 6 juillet 2016.
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.***
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 23 novembre 2016.
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance révisée sur l'assistance administrative fiscale visant à mettre en œuvre l'échange spontané de renseignements en matière fiscale.***
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 23 novembre 2016.

- ▶ **Après conclusion d'un accord de mise en œuvre de FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1, ouverture par le Conseil fédéral de la procédure de consultation sur cet accord.***

Les discussions ont à nouveau pris du retard en raison du maintien des positions divergentes dans les négociations. Au début du mois d'octobre 2016, la Suisse a adressé aux États-Unis une proposition concernant la suite de la procédure. Toutefois, les divergences n'ont pas encore pu être éliminées.

- ▶ **Publication par le Conseil fédéral d'un rapport mis à jour sur les axes stratégiques de la politique en matière de marchés financiers et propositions d'optimisation du système suisse de garantie des dépôts.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport mis à jour sur les axes stratégiques de la politique en matière de marchés financiers le 19 octobre 2016. Il ne s'est pas prononcé sur les propositions d'optimisation du système de garantie des dépôts durant l'année sous revue. En effet, une coordination avec d'autres affaires et des investigations plus poussées avec la branche se sont avérées pertinentes.

- ▶ **Dans le contexte global des relations de la Suisse avec l'UE, décision du Conseil fédéral concernant les prochaines mesures à prendre en vue de la conclusion d'un accord sur les services financiers avec l'UE.***

Les intérêts en jeu pour la Suisse dans le cadre d'un accord sur les services financiers ont été soigneusement examinés. Le Conseil fédéral a en outre été informé le 19 octobre 2016 de l'état des travaux visant à préserver et à améliorer l'accès aux marchés étrangers. Le même jour, le Conseil fédéral a défini la ligne à suivre quant à l'accès aux marchés dans son rapport sur la politique en matière de marchés financiers. Dans le but de préserver et d'améliorer l'accès aux marchés européens, la priorité sera mise sur les négociations bilatérales avec des États partenaires importants ainsi que sur la reconnaissance par l'UE de l'équivalence de la réglementation et de la surveillance suisses.

- ▶ **Conclusion par le Conseil fédéral de conventions avec certains États partenaires dans le but d'alléger et de garantir les conditions d'accès au marché dans le cadre des activités à l'étranger.***

Des discussions ont été menées notamment avec l'Italie et la France. La recherche d'une solution a toutefois pris du retard en raison des autres priorités politiques des partenaires de discussion. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral n'a pas pu prendre de décision concernant d'éventuelles conventions.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) concernant les modalités de l'assistance administrative en cas de requêtes fondées sur des données volées.**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 10 juin 2016.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la révision de la loi sur l'aide monétaire.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 30 septembre 2016.

- ▶ **Sous réserve de l'approbation de la Chine, participation de la Suisse aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 sous présidence chinoise. Démarches en vue de garantir la participation de la Suisse aux réunions qui se tiendront en 2017, sous la présidence de l'Allemagne.**

La Suisse a participé en 2016 à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 qui s'est tenue sous la présidence de la Chine. Elle y participera à nouveau en 2017, sous la présidence de l'Allemagne. Les premières réunions ont déjà eu lieu à l'échelon inférieur.

- ▶ **Quatrième évaluation mutuelle du dispositif suisse contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (GAFI). Adoption par le GAFI du rapport d'évaluation, qui aura été rédigé avec la participation de la Suisse et qui présentera fidèlement le dispositif suisse.**

Le GAFI a publié le rapport le 7 décembre 2016. Celui-ci présente fidèlement le dispositif suisse.

- ▶ **Adoption du rapport sur «l'analyse des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés à l'utilisation de coffres».**

Le DFF a adopté et publié le rapport le 14 décembre 2015.

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la consultation portant sur la révision de la loi sur le contrat d'assurance et adoption du message.***

En raison des approfondissements qui s'imposaient dans certains domaines (concernant notamment les collisions en chaîne et les assurances responsabilité civile), le Conseil fédéral n'a pas encore pris connaissance du résultat de la consultation et, par conséquent, n'a pas encore adopté le message.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral d'une modification de l'ordonnance sur les fonds propres.***

Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance le 23 novembre 2016.

Objectif 3: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Au plus tard six mois après la votation sur l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», choix du modèle d'imposition des couples mariés par le Conseil fédéral. Adoption du message correspondant par le Conseil fédéral si aucune consultation n'est requise.***

Le Conseil fédéral a choisi le modèle d'imposition le 31 août 2016 et a chargé le DFF de présenter, d'ici à la fin mars 2017, un message concernant la suppression de la pénalisation des couples mariés dans le cadre de l'impôt fédéral direct. Le Conseil fédéral a renoncé à soumettre le message durant l'année sous revue en raison du calendrier serré.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (mise en œuvre de la motion Müller Leo 12.3172).***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 11 mars 2016.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (mise en œuvre de la motion Luginbühl 14.3450).***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 16 novembre 2016.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance révisée régissant la taxe sur la valeur ajoutée.***

Les délibérations parlementaires portant sur la révision partielle de la loi sur la TVA ont pris plus de temps que prévu, retardant ainsi sa mise en vigueur d'une année (2018 au lieu de 2017). Il en résulte que le Conseil fédéral approuvera l'ordonnance révisée régissant la TVA plus tard que prévu. L'entrée en vigueur de cette dernière est fixée au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 21 décembre 2016.

- ▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Pour une perception électronique de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette électronique)» (en réponse au postulat 14.4002 de la CTT-N).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 2 décembre 2016.

- ▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Simplifier la perception de la TVA lors de l'importation de marchandises. Système danois» (en réponse au postulat 14.3015 de la CER-N).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 2 décembre 2016.

Objectif 4: Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2016 à 2019

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du plan de mise en œuvre de la «stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2016 à 2019».***

Le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre le 29 juin 2016.

- ▶ **Détermination par le Conseil fédéral des valeurs cibles et des indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel au sein de l'administration fédérale.***

Le Conseil fédéral a défini les valeurs cibles et les indicateurs le 25 mai 2016.

Objectif 5: Marchés publics

Partiellement atteint

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics et, le cas échéant, adoption du message (si les travaux de révision menés en parallèle dans les cantons avancent comme prévu).***

Le Conseil fédéral a mené une première discussion sur le résultat de la consultation ainsi que sur le message le 23 novembre 2016. Dans la mesure où certains aspects du message doivent encore être précisés, celui-ci n'a pas pu être adopté avant la fin de 2016.

Objectif 6: Cherté du franc

Atteint

- ▶ **Approbation par le Conseil fédéral des rapports sur la cherté du franc (en réponse aux postulats Bischof 15.3091, Rechsteiner 15.3367, Graber 15.3017 et Leutenegger Oberholzer 11.4173).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport intitulé «Instruments de politique monétaire» (en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 11.4173) le 25 mai 2016. De plus, il a adopté le 21 décembre 2016 le rapport sur la politique financière (en réponse aux postulats Bischof 15.3091 et 15.4053, Rechsteiner 15.3367 et Cramer 15.3208) ainsi que le rapport intitulé «Franc fort et taux d'intérêt bas» (en réponse au postulat Graber 15.3017).

Objectif 7: Technologies de l'information et de la communication

Partiellement atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du plan directeur applicable à la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019.***

Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur le 29 juin 2016.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché applicable au service standard informatique concernant les sites Internet de l'administration fédérale (systèmes de gestion de contenu).**

Une analyse du modèle de marché (examen portant sur l'économicité, le droit des marchés publics, la situation contractuelle et l'étendue des fonctions) a établi qu'un regroupement des plateformes existantes de gestion des sites Internet (systèmes de gestion de contenu) n'est pas pertinent à l'heure actuelle pour des raisons économiques et liées au droit des marchés publics. Par conséquent, le Conseil fédéral a décidé le 29 juin 2016 de renoncer, dans un premier temps, à mettre en place un service standard correspondant, jusqu'à ce que les solutions actuelles soient amorties. Il a en outre chargé le DFF de préparer les prochaines étapes de la procédure, soit la migration de l'ensemble de l'administration fédérale vers une solution uniforme en 2023 et la gestion de cette solution en tant que service informatique standard.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché applicable au service standard informatique pour la gestion électronique des affaires (GEVER).**

Le Conseil fédéral a adopté le modèle de marché le 29 juin 2016.

- ▶ **Sous réserve d'une adjudication conforme au droit d'ici à fin 2015 concernant les logiciels GEVER, mise à disposition par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication d'une infrastructure informatique efficace et économique en vue de l'introduction à compter de 2017 des nouveaux systèmes GEVER. Test et validation de la plateforme d'exploitation par l'ISCeco et mise à disposition de la plateforme aux départements et à la Chancellerie fédérale pour les projets d'introduction et de migration.**

La condition selon laquelle une adjudication conforme au droit concernant les logiciels GEVER devait avoir lieu avant la fin de 2015 n'a pas été remplie. Sur demande de la Chancellerie fédérale, les travaux ont été interrompus dans un premier temps. Ils ont repris après l'adjudication conforme au droit en septembre 2016.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de la révision totale de l'ordonnance sur le traitement des données personnelles dans l'Administration fédérale des douanes.**

Les travaux concernant la révision totale de l'ordonnance n'ont pas avancé aussi bien que prévu à cause des charges inattendues qui sont survenues dans le domaine des marchés publics, à la suite de la réorganisation de la Direction générale des douanes, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015. Par ailleurs, des ressources planifiées pour la modification de l'ordonnance ont été affectées à des procédures urgentes relevant du droit du personnel ainsi qu'au soutien d'autres procédures de recours importantes et urgentes.

- ▶ **Création des bases nécessaires à une architecture d'affaires et à une architecture informatique harmonisées dans toute l'administration fédérale: adoption par le Conseil fédéral de directives en la matière et décision quant aux ressources humaines.**

Un projet de directives, la consultation des offices ainsi qu'une phase supplémentaire de rectification ont été réalisés. Dans la mesure où les directives doivent coïncider avec sa décision de principe concernant les bases de la planification et de l'organisation de l'informatique de la Confédération, le Conseil fédéral ne s'est pas prononcé sur les directives et les ressources humaines durant l'année sous revue.

- ▶ **Décision du Conseil fédéral concernant les modalités de la mise à disposition future des services d'infrastructure informatique (par ex. serveurs, mémoire, réseaux des centres de calcul) au sein du réseau de centres de calcul.**

Les points essentiels du programme de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul ont été définis et la proposition au Conseil fédéral a été préparée en coordination avec les parties prenantes. Toutefois, la proposition n'a pas été soumise au Conseil fédéral durant l'année sous revue. En effet, pour des questions d'interdépendances sur le plan du contenu (coûts et financement), elle doit être traitée conjointement avec le message concernant la migration vers le centre de calcul «CAMPUS», qui doit être adopté prochainement.

- ▶ **En vertu de l'arrêté fédéral relatif à l'introduction de la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (Programme SPT 2020), lancement du programme SPT 2020 et des premiers projets: élaboration d'un projet relatif aux nouveaux systèmes de postes de travail, lancement des premières unités de réalisation et bouclage de la première étape conformément à la planification du projet.**

Les premières unités de réalisation ont été lancées. L'adoption du projet ainsi que l'achèvement formel de l'étape 1 ont été reportés d'environ trois mois car le programme n'a pu démarrer qu'en mai 2016, après l'adoption du message par les Chambres fédérales et l'évaluation des projets d'envergure.

- ▶ **Afin de mettre en œuvre une part substantielle de la nouvelle architecture de réseau de la Confédération, transfert sur le nouveau réseau central de tous les sites de l'administration fédérale situés dans l'agglomération de Berne à fin 2016.**

À la fin de 2016, le transfert était achevé sur tous les sites de l'administration fédérale (env. 200 sites à Berne, agglomération comprise).

Objectif 8: Rapport de base: matières premières

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du troisième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de base du 27 mars 2013 relatif aux matières premières.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 2 décembre 2016.

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1: La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 est adopté.***
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 18 mai 2016.
- ▶ **Le rapport «Vue d'ensemble à moyen terme du développement envisagé de la politique agricole» (en exécution de différentes interventions parlementaires) est adopté.***
Des analyses devant être approfondies, le rapport a pris du retard et n'a pas pu être approuvé en 2016.
- ▶ **Le rapport «Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées» est adopté.**
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 22 juin 2016.
- ▶ **Le rapport «Bases naturelles de la vie et efficacité des ressources dans la production agricole. Actualisation des objectifs» (en réponse au postulat Bertschy 13.4284) est adopté.***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 9 décembre 2016.
- ▶ **L'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale entre en vigueur en 2016.***
Le 3 juin 2016, le Conseil fédéral a approuvé la révision totale de l'ordonnance. Les modifications principales concernent l'introduction d'un plafond, l'adaptation des zones d'application en tenant compte de la politique d'organisation du territoire et une plus grande transparence en matière d'allègements fiscaux. Les dispositions révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016.
- ▶ **Les mesures de réforme arrêtées dans le cadre de la «nouvelle politique de croissance» sont mises en œuvre.***
Le 22 juin 2016, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la «Politique de croissance 2016–2019», qui prévoit quatorze mesures visant à renforcer la productivité du travail et la résilience de l'économie, et à atténuer les effets collatéraux de la croissance. Les travaux relatifs à ces mesures ont été engagés au cours de l'année 2016 et se trouvent pour la plupart dans la phase de mise en œuvre selon la planification.
- ▶ **Le rapport «Garantir la liberté économique et lutter contre les distorsions de concurrence créées par les entreprises d'État» (en réponse au postulat du Groupe libéral-radical 12.4172) est adopté.***
Le 18 décembre 2015, le Parlement a adopté une autre intervention sur la même thématique, le postulat Schilliger 15.3880 «L'État concurrence-t-il l'économie? Un aperçu de la situation est nécessaire». Dans son avis, le Conseil fédéral avait annoncé qu'il y répondrait dans le cadre du rapport en réponse au postulat 12.4172. Le rapport doit donc prendre en compte ce nouveau mandat et n'a pas pu être adopté.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le troisième rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de base sur les matières premières du 27 mars 2013.***

Le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport le 2 décembre 2016. Le rapport propose un aperçu de l'état des travaux pour chacune des 17 recommandations. Il montre que de nouveaux progrès importants ont été réalisés en vue d'améliorer les conditions-cadres pour le secteur des matières premières et de réduire les risques.

Objectif 2: La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation, et le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène est mieux exploité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (message FRI 2017–2020).***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 24 février 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la poursuite de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'UE et de la mise en réseau internationale de la recherche et de l'innovation suisses d'ici à 2020.***

La Suisse a ratifié le 16 décembre 2016 le Protocole III relatif à l'extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation. Ainsi, les conditions sont remplies pour la pleine association de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE à partir du 1^{er} janvier 2017. C'est pourquoi il n'a pas été nécessaire d'adopter le message en question.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la poursuite de la participation de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE, et de la mise en réseau internationale de la formation suisse d'ici à 2020.***

Dans la perspective de cet objectif, la planification a constamment été adaptée à l'évolution générale des relations entre la Suisse et l'UE. Du fait que le Protocole relatif à la Croatie n'a pu être ratifié qu'en décembre 2016, des incertitudes demeuraient au sujet de l'association de la Suisse au programme «Erasmus+». Par conséquent, il n'a pas encore été possible d'approuver le message susmentionné.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la participation de la Suisse à la nouvelle infrastructure de recherche en astrophysique, Cherenkov Telescope Array (CTA).***

Le Parlement a approuvé le 13 septembre 2016 un crédit d'engagement de huit millions de francs pour la période de 2017 à 2020 en faveur de la participation de la Suisse à la construction du CTA. Cette participation doit être précisée dans le contexte d'un accord international qui n'a pas pu être finalisé en 2016. C'est pourquoi il n'a pas encore été possible d'approuver ce message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision concernant l'adhésion de la Suisse à l'association internationale ELI-DC AISBL (organe préparatoire de l'infrastructure de recherche internationale ELI-ERIC).**

Suite à une réorientation, début 2016, durant la phase préparatoire de la nouvelle organisation internationale de recherche ELI-ERIC, les acteurs suisses concernés ont pu et peuvent participer à cette phase sans décision formelle du Conseil fédéral à cet effet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu un contrat de droit public avec la fondation «Swiss Innovation Park» (lancement du Parc suisse d'innovation).**

Après avoir été mis au point avec la fondation, le contrat de droit public (réglant la gouvernance) a pu être approuvé par le Conseil fédéral le 21 décembre 2016.

- ▶ **La transformation de la CTI en établissement de droit public se poursuit, notamment, les ordonnances et règlements de la CTI sont rédigés afin d'être adoptés par le Conseil fédéral.**

La transformation de la CTI en un établissement fédéral de droit public a suivi son cours et la loi sur Innosuisse a été mise en vigueur de manière échelonnée, avec une entrée en vigueur partielle le 1^{er} janvier 2017 et une entrée en vigueur complète le 1^{er} janvier 2018. Le 9 décembre 2016, le Conseil fédéral a élu les membres du Conseil de fondation. L'ordonnance concernant la préparation de la mise en exploitation a été approuvée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les ordonnances et les règlements d'Innosuisse, la future agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, sont en cours d'élaboration.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé du lancement de nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR). La procédure d'évaluation est adaptée (le cas échéant, révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation [O-LERI] et de l'ordonnance du DEFR relative à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation [O-LERI-DEFR]).***

La décision d'exécuter de nouveaux programmes nationaux de recherche a été prise. La procédure d'évaluation a été modifiée dans le contexte de la révision partielle de l'O-LERI et du texte législatif qui en découle, l'O-LERI-DEFR. Ces textes légaux sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision concernant l'éventuelle poursuite du Masterplan Cleantech.**

Après avoir analysé la situation, le Conseil fédéral a décidé en avril 2016 de ne pas reconduire le Masterplan Cleantech en tant que stratégie distincte. Les mandats de mise en œuvre en cours seront poursuivis dans le cadre d'autres stratégies existantes.

- ▶ **Le rapport «Bases décisionnelles fiables pour les thérapies médicamenteuses» (en réponse au postulat CSSS-N 14.4007) est adopté.***

Le rapport n'a pas pu être achevé en 2016. Le besoin prononcé de coordination entre les offices fédéraux et les approfondissements nécessaires ont pris plus de temps que prévu à l'origine.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE).**

La modification de l'O-LEHE a été approuvée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2016. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle d'être admis aux hautes écoles universitaires, et a adopté la modification de la convention administrative passée entre le Conseil fédéral suisse et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité.**

La modification de l'ordonnance et la modification de la convention administrative ont été approuvées par le Conseil fédéral le 9 novembre 2016. Elles sont toutes deux entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la convention de coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation.**

Le Conseil fédéral a approuvé la convention sur la collaboration le 2 décembre 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 de la loi sur la formation continue et a adopté l'ordonnance correspondante.***

Le 24 février 2017, le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la loi sur la formation continue au 1^{er} janvier 2017 et approuvé l'ordonnance d'exécution correspondante.

- ▶ **Le rapport «Education civique au secondaire II. Bilan» (en réponse au postulat Aubert 13.3751) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé ce rapport le 29 juin 2016.

- ▶ **Le rapport «Pour un meilleur développement des jeunes entreprises innovantes» (en réponse au postulat Derder 13.4237) est adopté.***

Le rapport n'a pas pu être achevé en 2016. L'analyse des différents aspects tels que les programmes publics de soutien, l'environnement fiscal, le cadre réglementaire et le besoin d'agir dans des domaines spécifiques importants pour les start-up, a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **La Suisse a organisé la réunion du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne, qui se tiendra fin 2016 à Lucerne.***

Pour la conclusion de sa co-présidence du Conseil de l'ESA, la Suisse a organisé le 1^{er} et le 2 décembre 2016 la réunion du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne.

- ▶ **La Suisse a consolidé et développé le réseau extérieur FRI.**

Conformément à la «feuille de route pour le développement du réseau swissnex», l'ouverture des nouveaux locaux au Pier 17 a renforcé la présence suisse à San Francisco. De même, le projet «swissnex mobile» a été initié en préparation de l'exposition universelle de 2017 à Astana, au Kazakhstan. Par ailleurs, la nouvelle convention entre le DFAE et le SEFRI sur l'intégration des swissnex et des conseillers pour la science et la technologie dans le réseau extérieur de la Confédération est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Enfin, plusieurs projets concernant le développement de l'organisation ont été réalisés comme prévu.

Objectif 3: La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure l'accès aux marchés internationaux à son économie

Atteint

► **Le développement de la stratégie économique extérieure se poursuit.***

Avec le chapitre introductif du rapport sur la politique économique extérieure 2016, le Conseil fédéral présente au Parlement les défis actuels des échanges extérieurs et leurs conséquences sur la stratégie économique extérieure.

► **La politique de libre-échange est renforcée par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et par le développement des accords existants.***

Le Conseil fédéral a approuvé l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les Philippines au début d'avril 2016 et celui entre les États de l'AELE et la Géorgie en juin 2016. L'accord avec les Philippines a été signé le 28 avril 2016, celui avec la Géorgie lors de la rencontre ministérielle de l'AELE du 27 juin 2016. Les négociations avec l'Inde, qui n'avaient pas pu être poursuivies pendant un certain temps à la suite des élections parlementaires indiennes de 2014, ont été reprises en octobre 2016. Les négociations avec l'Indonésie ont été elles aussi relancées en 2016 après une interruption d'environ deux ans. Par contre, les négociations avec le Vietnam n'ont pas pu être poursuivies et les contacts se sont limités à des discussions entre négociateurs en chef. Un rapprochement substantiel des positions est encore nécessaire. Les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Malaisie ont encore progressé. Cela étant, tant que la question de l'huile de palme ne sera pas réglée, il ne sera guère possible de rapidement les mener à terme. Les États de l'AELE et l'Équateur ont lancé des négociations en vue d'un accord de libre-échange en juin 2016. Les négociations sur le développement de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie n'ont pas pu se poursuivre. Si aucun développement n'est possible, l'AELE cherchera à parvenir à un accord pour certains secteurs. Les États de l'AELE et le Mexique ont officiellement entamé de nouvelles négociations afin de procéder à une révision complète de l'accord de libre-échange existant et ont mené deux sessions de négociations jusqu'à présent. En avril 2016 ont eu lieu de premiers entretiens exploratoires avec le Canada sur un éventuel développement de l'accord de libre-échange conclu entre les États de l'AELE et ce pays. Par ailleurs, les États de l'AELE et le Mercosur se sont entendus sur les grandes lignes d'éventuelles négociations. Les États de l'AELE ont poursuivi le dialogue en matière de politique commerciale avec les États-Unis.

► **Le système commercial multilatéral est renforcé et développé, de nouvelles décisions sont appliquées.***

Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a décidé d'appliquer déjà maintenant l'extension de l'accord plurilatéral sur les technologies de l'information. La Suisse a participé activement aux négociations d'un accord plurilatéral sur les biens environnementaux dans le cadre de l'OMC. Les négociations n'ont pas encore pu être conclues et seront poursuivies en 2017. Grâce à la modification de l'ordonnance sur les contributions à l'exportation du 11 mars 2016, le Conseil fédéral a abandonné les restitutions à l'exportation pour les exportations à destination des pays les moins avancés (PMA). En vertu de la décision de l'OMC (Nairobi 2015), les contributions à l'exportation doivent disparaître d'ici à la fin de 2020. La modification de la loi correspondante a été mise en consultation par le Conseil fédéral le 30 septembre 2016.

- ▶ **La Suisse participe aux négociations d'un accord plurilatéral sur le commerce des services.***

Les négociations en cours depuis 2012 sur un accord plurilatéral sur le commerce des services (Trade in Services Agreement, TISA) ont encore progressé en 2016. Selon les possibilités, elles se poursuivront en 2017.

Objectif 4: La Suisse renforce son action en faveur de la coopération internationale et son rôle d'État hôte d'organisations internationales

En majeure partie atteint

- ▶ **La Suisse renforce sa contribution à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des risques mondiaux, et s'engage en faveur d'une croissance durable qui profite à tous.**

Les partenaires multilatéraux, comme les banques de développement, sont des acteurs essentiels de la coopération internationale qui créent un effet de levier. En 2016, ont eu lieu les négociations concernant la reconstitution des fonds concessionnels de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale (AID), du Fonds africain de développement (FAfD) de la Banque africaine de développement (BAfD), et du Fonds asiatique de développement (FAsD) de la Banque asiatique de développement (BAAsD). Ces organisations collaborent avec les pays les plus pauvres.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale 2017–2020.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 17 février 2016 le message sur la coopération internationale 2017–2020 et le projet de prolongation de la validité de la loi sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.

- ▶ **La position de la Suisse au sein des institutions multilatérales est consolidée, notamment dans le rapport sur l'actionnariat de la Banque mondiale (shareholding review) et dans le processus de fondation de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII).***

La Banque mondiale a adopté une nouvelle formule de calcul de pondération des votes de ses membres le 8 octobre 2016 (rapport sur l'actionnariat). La formule prend en considération en premier lieu la force économique d'un pays et ses contributions financières à l'AID de la Banque mondiale. En 2015, le Conseil fédéral avait décidé de participer au processus de fondation de la BAII. Le 25 avril 2016, la Suisse a déposé l'instrument de ratification et est ainsi devenue formellement membre de la BAII. Grâce à une ratification rapide, la Suisse a pu participer dès le début au processus de mise en place de la banque et s'est fortement impliquée dans l'élaboration des bases et des documents stratégiques. La Suisse s'est notamment engagée pour que la BAII agisse dans le domaine des énergies renouvelables et inclue des mesures de protection de l'environnement et des populations concernées dans ses projets.

- ▶ **Prise de connaissance de la stratégie de coopération suisse en Afrique du Nord.***

La Stratégie de coopération pour l'Afrique du Nord 2017–2020 a été élaborée avec tous les offices concernés (DDC, SECO, SEM, DMOAN, DSH) en vue de sa prochaine présentation au Conseil fédéral. Elle couvre l'engagement de la coopération suisse en Egypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc pour la période 2017–2020.

Objectif 5: Amélioration des bases décisionnelles en matière de politique du logement

Partiellement atteint

- ▶ **Le dialogue mené avec les cantons et les villes en matière de politique du logement est clos et des propositions sont éventuellement soumises.**

Le rapport du groupe de travail «Dialogue en matière de politique du logement» a été clos en 2015, mais n'a pas encore été soumis au Conseil fédéral. Le 18 octobre 2016, l'initiative populaire «Davantage de logements abordables» a abouti. En raison de la proximité thématique, il convenait de présenter au Conseil fédéral le rapport en même temps que la décision de procédure concernant l'initiative populaire, ce qui a été fait au début de 2017.

- ▶ **Le programme de recherche de l'Office fédéral du logement pour les années 2016 à 2019 est adopté et mis en œuvre.**

Le programme de recherche a été approuvé le 14 mars 2016 et sa mise en œuvre est en cours.

Objectif 6: Optimisation de l'exécution du service civil

Atteint

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur le service civil est adoptée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.**

La révision de l'ordonnance sur le service civil est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

- ▶ **La révision partielle de l'ordonnance sur le système d'information du service civil est adoptée par le Conseil fédéral et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.**

La révision partielle de l'ordonnance sur le système d'information du service civil est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: La Suisse dispose d'un système d'infrastructures de transport développé, compatible et solide financièrement

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OIF) est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 16 novembre 2016.
- ▶ **Le message relatif au crédit d'engagement pour le financement du transport régional de voyageurs 2018–2020 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 23 novembre 2016.
- ▶ **Le message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2017 à 2020 est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 18 mai 2016.
- ▶ **Le message portant modification de la loi sur la navigation intérieure est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 juin 2016.
- ▶ **Le Conseil fédéral a tenu une discussion sur la réforme du transport régional des voyageurs.***
Le Conseil fédéral a tenu une discussion sur le perfectionnement du transport régional des voyageurs le 22 juin 2016.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du résultat des négociations avec l'UE quant à une adhésion de la Suisse à l'Agence ferroviaire européenne (ERA) et il a discuté de la suite des opérations.***
L'UE fait dépendre l'adhésion de la Suisse à l'ERA de la conclusion d'un accord institutionnel et de la mise en œuvre de la disposition constitutionnelle relative à l'immigration. Aussi, en 2016, la Commission européenne n'avait pas encore reçu de mandat de négociation et les discussions relatives à l'ERA n'ont pas pu se poursuivre.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie à long terme d'utilisation du réseau en vue de l'attribution des sillons aux différents types de transport ferroviaire.**
Les adaptations de l'ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCPF), base légale de la stratégie d'utilisation du réseau (STUR), ont été retardées et le Conseil fédéral ne les a adoptées que le 16 novembre 2016. C'est pourquoi la STUR n'a pas pu être présentée au Conseil fédéral pour approbation avant la fin de 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les modifications d'ordonnances relatives à la stratégie globale du transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire.**

Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur le transport de marchandises et plusieurs modifications d'ordonnances le 25 mai 2016. Il les a mises en vigueur en même temps que la loi sur le transport de marchandises le 1^{er} juillet 2016.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur le transport international de voyageurs (train/autocar) (en réponse au postulat de la CTT-N 14.3673).**

Faute de données de base suffisantes, le postulat a été l'occasion de commander une étude externe approfondie sur l'état du transport international de voyageurs sur le rail et sur la route. L'élaboration de cette étude a demandé plus de temps que prévu, ce qui a retardé l'établissement du rapport en exécution du postulat.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, pour 2017, dans l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL), l'adaptation des tarifs des catégories de véhicules soumis à la RPLP.**

Le Conseil fédéral a adopté le 23 septembre 2016 la modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL) au 1^{er} janvier 2017.

- ▶ **Les lignes directrices du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en matière de mobilité sont élaborées.**

Les objectifs des lignes directrices ont été élaborés au cours de plusieurs ateliers et de la séance spéciale du Département tenue le 18 août 2016. La coordination entre tous les offices du DETEC, très importante dans ce dossier, a demandé plus de temps que prévu, raison pour laquelle la préparation des activités qui en sont issues, en concertation avec toutes les parties concernées, n'est pas encore achevée.

- ▶ **Les perspectives concernant le transport de personnes et de marchandises en Suisse en 2040 sont publiées.**

Les «Perspectives du transport 2040 – Trafic voyageurs et marchandises en Suisse» ont été publiées le 30 août 2016, donnant lieu à une conférence de presse commune des offices fédéraux du développement territorial (ARE), des routes (OFROU) et des transports (OFT).

- ▶ **La marche à suivre décidée par le Conseil fédéral lors de l'adoption du rapport stratégique sur la tarification de la mobilité est mise en œuvre.**

Dans son arrêté du 29 juin 2016, le Conseil fédéral a imparti au DETEC un délai au 30 juin 2017 pour examiner la possibilité de projets pilotes avec les cantons et les milieux intéressés.

- ▶ **Le 9^e programme de construction à long terme en vue de l'achèvement des routes nationales est adopté par le Conseil fédéral.**

Dans son arrêté du 23 mars 2016, le Conseil fédéral a approuvé en tant que directive le 9^e programme de construction à long terme en vue de l'achèvement des routes nationales.

- ▶ **Sous réserve de l'acceptation par le peuple, le projet général relatif au second tunnel routier du Saint-Gothard sans accroissement de capacité est soumis au Conseil fédéral.**

Le peuple a approuvé le projet le 28 février 2016. Le projet général relatif au second tunnel routier du Saint-Gothard sans accroissement de capacité devrait être soumis au Conseil fédéral en mai 2017.

- ▶ **La procédure d'audition portant sur les propositions d'amélioration de la formation à la conduite et de l'examen de conduite est menée à bien.**

Le début de la procédure d'audition a dû être repoussé de trois mois et est désormais prévu en mars 2017.

- ▶ **Le rapport sur la surveillance et le comptage des transports de marchandises dangereuses sur la route du col du Simplon est publié par l'Office fédéral des routes.**

Le rapport sur la surveillance et le comptage des transports de marchandises dangereuses sur la route du col du Simplon a été publié en 2016 sur le site Internet de l'Office fédéral des routes.

- ▶ **Le rapport stratégique sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du trafic routier est adopté.**

Le rapport est disponible à l'état de projet. Il n'a toutefois pas encore pu être soumis au Département pour adoption en raison d'un léger retard des travaux.

- ▶ **Les normes spécifiques permettant une meilleure gestion des coûts d'entretien du réseau des routes nationales sont élaborées.**

Les normes spécifiques permettant une meilleure gestion des coûts d'entretien du réseau des routes nationales sont disponibles.

Objectif 2: Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux

En majeure partie atteint

- ▶ **L'adaptation de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich (PSIA 2) est adoptée.***

Les procédures d'audition et de participation ont débuté le 27 septembre 2016. Le Conseil fédéral n'a dès lors pas pu approuver la fiche en 2016.

- ▶ **Le message sur la révision partielle de la loi sur l'aviation est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation le 31 août 2016.

- ▶ **La partie conceptuelle du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aérodrome de Dübendorf est adaptée.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 31 août 2016 l'adaptation de la partie conceptuelle du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA).

- ▶ **Les séances de coordination menées dans le cadre du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève sont achevées.**

La première phase de la procédure de coordination s'est achevée en juin 2016 et le protocole de coordination définitif a été publié le 12 juillet 2016.

- ▶ **Les adaptations de la législation nécessaires pour assurer le financement du service de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux sont en vigueur.**

Les modifications de la législation requises ont été mises en œuvre. Le Conseil fédéral a approuvé le 2 novembre 2016 la modification de l'ordonnance sur le service de la navigation aérienne, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

- ▶ **Le mécanisme de promotion de la formation conformément à l'art. 103a de la loi sur l'aviation est opérationnel.**

En vertu de l'ordonnance sur les aides financières à la formation aéronautique (OAFa, RS 748.03), certaines formations aéronautiques sont subventionnées depuis juillet 2015. Les ressources disponibles en 2016 ont servi à financer la formation des futurs pilotes et instructeurs de vol. Aucune subvention n'a encore été versée pour la formation des techniciens sur aéronef.

Objectif 3: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à l'accord avec l'UE sur l'électricité est adopté dans la mesure du possible.***

Le message relatif à l'accord sur l'électricité/l'énergie avec l'UE n'a pas pu être adopté, car des solutions fondamentales concernant la libre circulation des personnes et des questions institutionnelles devaient ou doivent d'abord être trouvées.

- ▶ **Le message relatif à la stratégie «Réseaux électriques» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 13 avril 2016.

- ▶ **Les révisions de l'ordonnance sur l'énergie (efficacité énergétique et encouragement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables) sont adoptées.**

Le 2 juin 2016, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur le CO₂ concernant l'efficacité énergétique. La plupart des modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2016. Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a également approuvé la révision de l'ordonnance sur l'énergie concernant l'encouragement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Objectif 4: La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à l'approbation de l'accord bilatéral avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté dans la mesure du possible.***

L'accord a été paraphé début 2016. La date à laquelle il sera signé dépend de questions concernant la libre circulation des personnes, restées ouvertes jusqu'à la fin de la session d'hiver. Les modifications qui s'avèrent nécessaires dans la loi ont été mises en consultation du 31 août au 30 novembre 2016, afin que le couplage puisse ensuite être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

- ▶ **La consultation sur le projet de révision de la loi sur le CO₂ est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 31 août 2016, laquelle a duré jusqu'au 30 novembre 2016.

Objectif 5: La Suisse utilise le territoire et les sols de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres cultivées et la nature, notamment en coordonnant davantage l'organisation du territoire et les infrastructures

Partiellement atteint

- ▶ **L'avant-projet du plan d'action «Stratégie Biodiversité Suisse» est adopté.***

Sur la base d'une consultation préalable des cantons, le Conseil fédéral a décidé le 18 mai 2016 de débloquer pour la période allant de 2017 à 2020 des crédits visant à financer des mesures urgentes en vue de pallier des déficits d'exécution dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité en forêt. Le projet de modifications législatives devant être mis en consultation n'a par contre pas encore pu être présenté, car certaines questions plus poussées concernant le financement à long terme des mesures prises et la mise en œuvre au plan législatif n'ont pas pu être clarifiées en 2016.

- ▶ **L'ordonnance sur la coordination des tâches de la Confédération relevant de la politique d'organisation du territoire est adaptée.**

Le 7 septembre 2016, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} novembre 2016 l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la coordination des tâches de la Confédération à incidence territoriale et sur la coopération dans ce domaine (OCoo). La nouvelle ordonnance remplace l'ordonnance sur la coordination des tâches de 1997.

- ▶ **La «Stratégie pour le développement durable 2016–2019» est adoptée.***

Le Conseil fédéral a adopté le 27 janvier 2016 la «Stratégie pour le développement durable 2016–2019», parallèlement au message sur le programme de la législature 2015 à 2019. Il y fixe les priorités de sa politique de développement durable à moyen et long terme et indique quelle contribution la Suisse apportera à l'«Agenda 2030 pour le développement durable» de l'ONU.

- ▶ **Le rapport «Gérer les dangers naturels» (en réponse au postulat Darbellay 12.4271) est adopté.**

Le rapport a été adopté par le Conseil fédéral le 24 août 2016.

- ▶ **Le rapport «Rôle multifonctionnel des routes nationales pour préserver le paysage» (en réponse au postulat Rechsteiner 08.3017) est adopté.**

En 2016 a été élaboré le rapport de base sur les possibilités techniques d'utiliser les routes nationales et les sillons ferroviaires dans un rôle multifonctionnel. Ce rapport servira à finaliser le rapport établi en réponse au postulat.

Objectif 6: La politique relative à la radio et à la télévision, à la poste ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication est poursuivie

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la première étape de la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), et le mandat de rédiger le message est attribué.***

Le 23 septembre 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation relative à la loi sur les télécommunications (LTC). Il a décidé de renoncer à une révision en deux étapes et chargé le DETEC d'élaborer d'ici septembre 2017 un message sur la modification de la LTC.

- ▶ **Le rapport d'évaluation de la loi sur la poste (LPO) est adopté par le Conseil fédéral.***

Le rapport sur l'évaluation de la loi sur la poste (LPO) n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral pour adoption en 2016, étant donné que les travaux avaient pris un léger retard. Le rapport formule des propositions d'adaptation de la LPO et de son ordonnance pour discussion. Le Conseil fédéral fixera la suite de la procédure après les débats parlementaires.

- ▶ **La nouvelle «stratégie pour une société de l'information en Suisse» est adoptée par le Conseil fédéral.***

Le 20 avril 2016, le Conseil fédéral a adopté sa nouvelle stratégie «Suisse numérique». Les mesures prises par l'administration fédérale en vue de la mise en œuvre de cette stratégie figurent dans le plan d'action «Suisse numérique» adopté en même temps.

- ▶ **Le rapport et le concept sur la définition du service public dans le domaine des médias (en réponse au postulat 14.3298 de la CTT-E) sont adoptés par le Conseil fédéral.***

Le 17 juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le «Rapport d'analyse de la définition et des prestations du service public de la SSR compte tenu de la position et de la fonction des médias électroniques privés».

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision est adoptée par le Conseil fédéral et mise en vigueur.***

Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant l'adaptation du service universel est adoptée par le Conseil fédéral.**

Le 2 décembre 2016, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication, en tenant également compte des résultats de son rapport donnant suite au postulat Eder (16.3051).

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la poste relative à la fixation des prix plafonds pour les services réservés visés à l'art. 18, al. 3, de la loi sur la poste est adoptée par le Conseil fédéral.**

Le Conseil fédéral a renoncé à effectuer une révision isolée de l'ordonnance sur la poste. Dans le cadre de son rapport sur l'évaluation de la loi sur la poste (LPO), il a plutôt soumis à la discussion divers aspects concernant les prix plafonds dans le secteur réservé.

- ▶ **Le DETEC s'efforce d'améliorer l'accès à toutes les infrastructures liées aux TIC (notamment Internet à large bande). La contribution à une gouvernance d'Internet démocratique, constitutionnelle et participative est apportée et la Genève internationale est renforcée en tant que pôle dans ce domaine.**

La Suisse a œuvré dans divers forums pour un meilleur accès de tous aux infrastructures TIC, notamment par sa collaboration au Broadband Commission for Sustainable Development de l'UIT/UNESCO. L'activité de médiation déployée par la présidence suisse du comité consultatif gouvernemental de l'ICANN a permis de renforcer encore la gouvernance de l'Internet. En outre, la Suisse a pu assurer le maintien à Genève du secrétariat du Forum sur la gouvernance de l'Internet des Nations Unies.

